

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU JEUDI 7 FEVRIER 2019
18h15**

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Madame Séverine WICKE

Administration générale : Monsieur le Président

1 - Construire le Dunkerquois de demain.

Développement économique, projets de territoire, urbanisme lié à ces projets de territoire, innovation, relation portuaire : Monsieur David BAILLEUL

2 - Avance remboursable - Entreprise Hyet Sweet.

3 - Etats Généraux de l'Emploi Local (EGEL) - Attribution d'une subvention d'investissement au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) dans le cadre de la convention de partenariat 2016-2020.

4 - Extension d'un parking poids lourds et développement d'une station GNL à Craywick - Mise en place d'une convention de projet urbain partenarial.

Planification, Schéma de Cohérence Territoriale, action foncière : Monsieur Bernard WEISBECKER

5 - Révision générale du PLUC - Arrêt du bilan de la concertation et du PLUIHD.

6 - Dunkerque - Parking centre gare site Guynemer – Dynamiser le centre d'agglomération - Axe n° 3 du P.A.F.- Vente des cellules commerciales à la S.C.I. Dunkirk moyennant le prix de 520 000 Euros Hors Taxes.

Finances et budget : Monsieur Eric ROMMEL

7 - Attribution complémentaire de subventions.

8 - GESTION DE LA DETTE - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2019.

9 - Fonds de concours pour deux projets à la commune de LEFFRINCKOUCHE.

Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport:
Monsieur Damien CARÊME

10 - Adhésion à la centrale d'achat "mobilité électrique" de la Région Hauts-de-France.

Sport de haut niveau : **Madame Martine ARLABOSSE**

11 - Patinoire - Délégation de Service Public. Choix du délégataire et approbation du contrat.

Collecte et traitement des déchets : **Monsieur Roméo RAGAZZO**

12 - Prise en compte de l'extension des consignes de tri à partir de 2022.

Ressources humaines : **Monsieur Pascal LEQUIEN**

13 - Poste de médecin du travail - création de poste.

Solidarité intercommunale, schéma de mutualisation et numérique : **Madame Isabelle KERKHOF**

14 - Schéma de Développement des Usages et Services du Numérique - Soutien à la mise en place de tiers-lieux du numérique.

Administration générale : **Monsieur le Président**

15 - Désignation de représentants au Conseil de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Monsieur le Président : Mesdames, Messieurs, Chers collègues, il est 18 heures 15, je déclare la séance du Conseil de Communauté ouverte.

Je vous propose de désigner Madame WICKE, comme secrétaire de séance. Y-a-t-il des oppositions? Il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

Je vais maintenant faire procéder à l'appel des membres de notre assemblée et demander à Madame WICKE d'assurer cette charge. Je demanderai aux suppléants de se manifester au moment de l'appel du représentant titulaire qu'ils remplacent, s'il y en a.

Madame WICKE, je vous cède la parole, pour l'appel.

APPEL :

M. Patrice VERGRIETE, Président

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Karima BENARAB, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE, Vice-Présidentes

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMON, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Roméo RAGAZZO, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Bernard WEISBECKER, Vice-Présidents

Mme Sabrina KHELLAF, Conseillère Communautaire Déléguée

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean-Luc DAR COURT, M. Jean DECOOL, M. Bernard FAUCON, M. Jean-Yves FREMONT, M. Pascal LEQUIEN, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Jean-Philippe TITECA, Conseillers Communautaires Délégués

Mme Josiane ALGOET, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Fabienne CASTEL, Mme Martine COUDEVYLLÉ, Mme Marjorie ELOY, Mme Nadia FARISSI, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Isabelle MARCHYLLIE, Mme Laëtitia MILLOIS, Mme Leïla NAIDJI, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Florence VANHILLE, Mme Séverine WICKE, Conseillères Communautaires

M. Olivier BERTHE, M. Claude CHARLEMAGNE, M. Philippe EYMERY, M. Guillaume FLORENT, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Gérard GOURVIL, M. Jean-François MONTAGNE, M. Yves PANNEQUIN, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Alain SIMON, M. Michel TOMASEK, M. Frédéric VANHILLE, M. Laurent VANRECHEM, Conseillers Communautaires

Absent(s) excusé(s) :

- n'ayant pas donné de pouvoir : M. Régis DOUILLIET, Mme Claudine DUCCELLIER, M. Christian HUTIN.

- Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir :

Mme Claudine BARBIER à Mme Laëtitia MILLOIS, M. Damien CAREME à M. Olivier BERTHE, Mme Marie-Pierre CAVROIS à M. Francis BASSEMON, Mme Joëlle CROCKEY à M. Pascal LEQUIEN, Mme Annette DISSELKAMP à Mme Karima BENARAB, Mme Martine FORTUIT à M. Philippe EYMERY, M. André HENNEBERT à Mme Isabelle KERKHOF, M. Guy LECLUSE à Mme Martine ARLABOSSE, Mme Patricia LESCIEUX à Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Nicolle LUSTRE à M. Martial BEYAERT, Mme Stéphanie PEEREN à M. Yves PANNEQUIN, Mme Alice VARET à M. Frédéric VANHILLE.

Monsieur le Président : Merci Madame WICKE. Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

Ces derniers jours, après la bande de BRAY-DUNES, nous avons appris avec tristesse la disparition tragique de Franck MESSIAEN, carnavalesque de SAINT-POL-SUR-MER. Son décès a profondément choqué le monde du carnaval et, en préambule de ce conseil, je voudrais adresser toutes nos condoléances à sa famille, en particulier à sa femme et à ses deux enfants qu'il laisse derrière lui.

Depuis décembre, notre agglomération a connu une actualité chargée. Tout d'abord, le 2 janvier à GRAVELINES, avec Bertrand RINGOT et de nombreux élus, nous avons rendu hommage à Albert DENVERS. Ces premiers jours de janvier marquaient en effet les 50 ans d'existence de notre Communauté Urbaine et il était important de rappeler à quel point Albert DENVERS fut un homme visionnaire.

En matière économique, plusieurs événements importants se sont succédé en ce début d'année. Le 21 janvier tout d'abord, j'ai eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle unité de production d'AstraZeneca, en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances. Deux ans après la pose de la première pierre et après un investissement exceptionnel de 135 millions d'Euros, l'extension du site de production d'AstraZeneca constitue une bonne nouvelle pour le territoire. Implantée depuis 1991 à Dunkerque, AstraZeneca est, en effet, un des fleurons industriels du Dunkerquois, reconnu pour la qualité de sa main d'œuvre et de ses infrastructures.

Quelques jours plus tard, le 25, c'est en présence du Ministre Gérald DARMANIN qu'a eu lieu l'inauguration de Liberty Aluminium Dunkerque, après le rachat de l'entreprise par le groupe présidé par Sanjeev GUPTA. Ce rachat démontre notre capacité à susciter l'intérêt et à accueillir les plus grands groupes mondiaux.

Ces deux inaugurations sont intervenues quelques jours après les vœux au monde économique qui avaient lieu cette année à la Communauté Urbaine en présence des présidents du Port, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du littoral et, pour la première fois, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Cette cérémonie a notamment été l'occasion de rappeler le bilan positif de l'année écoulée, marquée, par exemple, par l'annonce de l'implantation de SNF, le développement de l'activité portuaire mais aussi les excellents chiffres de la fréquentation touristique.

Toujours dans le domaine économique, vous avez pu constater ou remarquer, depuis quelques jours, que la place Jean Bart accueillait deux "boîtes créatives". Ces deux locaux modulaires de 15 m² abritent des activités commerciales et artisanales en création ou en développement. Une manière de soutenir des jeunes pousses avant leur installation définitive.

Au cours de ces dernières semaines, c'est aussi le thème de la transition énergétique qui a été au centre de l'actualité de notre territoire, avec notamment l'accueil des Assises Européennes de la Transition Énergétique qui fêtaient leurs 20 années d'existence. Ces Assises, ouvertes en présence de François DE RUGY, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, ont été un vrai succès, tant sur le fond que sur la forme. Et je tiens à féliciter chaleureusement les équipes de la Communauté Urbaine qui se sont mobilisées sans compter pour son organisation.

Nous avons aussi profité des Assises pour formaliser plusieurs conventions. Celle par exemple qui concrétise le projet de réseau de chaleur à GRANDE-SYNTHE, alimenté par des gaz sidérurgiques d'ArcelorMittal. J'ai également signé avec François BROTTES, président de RTE, une convention de partenariat pour lancer un appel à projets numériques sur les usages possibles de la future plateforme électrique en mer au large de DUNKERQUE.

Nouveauté de cette édition anniversaire, le "Off" des Assises rencontre lui aussi un beau succès. Nous avons en effet souhaité ouvrir ce moment aux habitants, aux associations, aux acteurs culturels pour porter plus largement le message autour des enjeux de la transition énergétique et permettre à chacun de comprendre, de s'engager et de s'impliquer dans cette dynamique collective. Les "Assises Off" se tiendront dans toute l'agglomération jusqu'au 15 février.

En matière d'aménagement, nous avons eu le plaisir d'inaugurer plusieurs réalisations qui étaient très attendues par les habitants et qui vont fortement contribuer à améliorer notre cadre de vie et faciliter nos déplacements. Je veux notamment parler du carrefour des 7 Planètes. Depuis 40 ans, ce carrefour posait de nombreux problèmes : bouchons aux heures de pointe, accidents fréquents... Son réaménagement était indispensable mais complexe, en raison de son emplacement entre voies ferrées, watergang et canal. C'est maintenant chose faite grâce à un bon travail de concertation entre la Communauté Urbaine, le Département du Nord et les communes de CAPPELLE-LA-GRANDE, COUDEKERQUE-BRANCHE et TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE.

Dans le cœur d'agglomération, le parking centre-gare a ouvert ses portes le 18 décembre. Avec ses 252 places et 2 heures de gratuité par jour, il vient compléter l'offre de stationnement du centre-ville de Dunkerque.

Toujours dans le secteur de la gare, le premier parking à vélo sécurisé de notre agglomération a été inauguré la semaine dernière. Dans les prochains mois, cinq autres parkings de ce type seront mis en service : sur les places du général de Gaulle et Paul Asseman à DUNKERQUE, aux pôles d'échanges du Puythouck à GRANDE-SYNTHE et du Fort des Dunes à LEFFRINCKOUCKE ainsi qu'à la gare de GRAVELINES. Nous continuons ainsi à faciliter la mobilité de tous en favorisant l'intermodalité.

Toujours en matière de mobilité, c'est une information plus préoccupante qui nous est parvenue ces derniers jours, concernant la liaison directe entre notre agglomération et PARIS par TGV. Il semblerait, en effet, que la SNCF envisage de réduire le nombre de trains directs entre PARIS et un certain nombre de villes de la région, dont DUNKERQUE. Une telle décision conduirait inévitablement à un allongement des temps des trajets et une plus grande complexité des parcours. Je rencontrerai le directeur régional de la SNCF le 19 février prochain, il va de soi que ce sujet sera à l'ordre du jour et je vous tiendrai informés du contenu de nos échanges.

En matière ferroviaire, je veux en revanche saluer l'engagement de la Région dans l'amélioration du cadencement des TERGV entre DUNKERQUE et LILLE. C'était une demande que j'avais formulée à Xavier BERTRAND et je me félicite que ce souhait ait été entendu. Je vais forcément remercier le Vice-Président en charge du sujet, en l'occurrence Franck DHERSIN, présent parmi nous.

Dans le domaine de la culture et des loisirs, notons la bonne nouvelle du tournage de la 3^{ème} saison du "Baron Noir" qui nous a été confirmée. Les équipes de Canal + devraient poser leurs caméras dans le dunkerquois entre mai et octobre.

Je vous invite également à regarder "Dimanche en France", le 10 février prochain. En effet, France 3 a choisi notre littoral comme décor pour sa nouvelle émission hebdomadaire itinérante. C'est dans le hall d'honneur de la Communauté Urbaine qu'a été enregistrée l'émission, la semaine dernière.

En sport, je voudrais saluer la performance d'une jeune dunkerquoise dont on n'a pas fini d'entendre parler. Elle est en Première au lycée Jean Bart, licenciée chez Les Corsaires de Dunkerque. Il s'agit d'Elise LOMBARD, devenue championne du monde de Hockey-sur-Glace U18 début janvier. Toutes nos félicitations à Elise.

Bravo également au Loinois Lucas POUILLE, cela devient une habitude, qui s'est qualifié pour les demi-finales de l'Open d'Australie, c'est impressionnant, et à la Saint-Poloise Kristina MLADENOVIC qui a disputé la finale du double.

Enfin, nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès à 85 ans d'Emile VANDYCKE, dit Milo, figure emblématique de l'USLD. Beaucoup d'entre nous se souviennent de lui, de sa convivialité, de ses qualités de joueur et aussi d'éducateur. Nos pensées vont à ses proches et sa famille.

Pour conclure, je voudrais féliciter la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique de la CUD qui a reçu à LILLE, le 1^{er} février, le trophée de la commande publique innovante. Bravo à Jean DECOOL qui pilote et aux services qui ont réussi à relever brillamment ce challenge.

J'en viens à présent à notre ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

1 - Construire le Dunkerquois de demain.

Monsieur le Président : La délibération n° 1 fait suite au travail engagé dans le cadre des 50 ans de notre institution. En effet, parallèlement aux commémorations qui ont eu lieu en 2018 et en ce début d'année 2019, un travail de prospective a été entrepris pour faire de cet anniversaire une occasion de se projeter également dans l'avenir.

C'est Martin VANNIER qui a été chargé d'animer cet exercice qui s'est appuyé sur toute une série d'auditions d'acteurs locaux ; Martin VANNIER a ensuite produit un rapport synthétique sur les enjeux de demain. Rapport que vous avez reçu dans votre dossier. Martin VANNIER ne pouvait pas être parmi nous ce soir mais je vous propose de l'écouter dans un film de quelques minutes.

Projection du film de Martin VANNIER.

Le travail de Martin VANNIER, et vous avez compris que c'était un travail très partenarial et très large, a conduit à identifier cinq grands défis pour l'avenir et il nous invite à "faire du futur un débat démocratique", je reprends sa phrase.

Cette délibération qui vous est proposée aujourd'hui propose donc de relever le défi et d'identifier une méthode pour débattre ensemble de ces sujets. Il ne s'agit donc pas, ici, de fixer une position de notre conseil sur les enjeux identifiés, mais d'accepter de nous en saisir et de fixer les modalités de la discussion entre tous les acteurs concernés.

Sur le premier enjeu "Assurer l'avenir économique du Dunkerquois dans un monde en transition", il vous est proposé de créer une conférence permanente de la transition économique, qui rassemblerait l'ensemble des parties prenantes : élus, milieux économiques, experts et associations et associerait les habitants. Cette conférence s'inscrirait dans la continuité du travail déjà engagé dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local et dans le cadre de la préparation du dossier TIGA.

La mobilisation exceptionnelle que nous avons eue pour ces deux initiatives doit en effet être poursuivie, et donc formalisée par une instance pérenne. J'ai notamment été frappé, lors du dernier comité exécutif TIGA, par la prise de conscience de nos industriels de l'opportunité que représente un échange collectif structuré. Pour ne citer qu'un exemple, le travail engagé collectivement a déjà permis de faire émerger de nouveaux gisements d'économie circulaire : en clair, ce qui est un déchet à gérer pour l'un devient une ressource pour l'autre, ce qui induit une logique gagnant-gagnant. Nous avons donc tous intérêt à discuter de la transition économique ensemble.

S'agissant du deuxième enjeu "Faire de Dunkerque une ville sur l'eau durable et attractive", force est de reconnaître que beaucoup d'actions sont déjà en place et bien structurées.

En matière de lutte contre la submersion marine et de prévention des inondations par exemple, les choses sont claires, à la fois en termes de financement avec la GEMAPI et en termes d'organisation avec la création de l'institution intercommunale des waterings et la montée en puissance du PMCO sur la submersion marine.

Dans le domaine de la plaisance, nous avons créé "Dunkerque Marina" et il ne nous reste plus qu'à boucler la question du port de GRAVELINES.

Bref, sur tous ces points, les choses se sont largement structurées au cours de ces dernières années et il nous appartiendra surtout d'en améliorer la lisibilité pluriannuelle. C'est ce qui vous est proposé.

Le troisième enjeu porte sur le service public et sa visibilité pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. Ce service public est important dans notre pays, il constitue l'un des fondements de notre modèle social, car nous croyons en la notion d'intérêt général. Mais les

mutations de notre société et la baisse des ressources des collectivités font entrer ce service public également dans une phase de transition. Et il est sans doute opportun maintenant d'ouvrir une large discussion avec l'ensemble de la population sur son devenir.

Le succès de la gratuité du transport public en est une belle illustration. En pensant autrement ce service public, nous avons bousculé les lignes et ce n'est pas un hasard si le sujet est en train d'être débattu un peu partout en France, et même au-delà.

Nous devons à l'avenir élargir notre réflexion. Pour ce faire, il vous est proposé ici d'engager la réalisation d'un état des lieux du service public sur l'ensemble de l'espace communautaire et, dans la foulée, d'engager un débat citoyen sur la consistance du "service public universel de base" à vocation de gratuité à l'échelle de l'agglomération. Je le dis d'emblée : il ne s'agit pas forcément d'élargir le périmètre de la gratuité mais d'en débattre et de répondre à des questions simples. Par exemple, nous avons un système de tarification solidaire de l'eau, est-il juste ? Faut-il le faire évoluer ?

Nous avons engagé un "plan piscine" dans lequel la Communauté Urbaine financera à 50 % les nouvelles constructions et rénovations. N'est-ce pas le moment opportun pour mettre en place une grille tarifaire commune à l'échelle de l'agglomération ? Avec des tarifs préférentiels fondés sur les mêmes critères, commune par commune ?

Et enfin, une question fondamentale pour notre intercommunalité : dans quels domaines les Cappellois, les Coudekerquois ou les Bray-Dunois doivent-ils avoir accès au même service public, et dans quels domaines ce service public peut-il être différent suivant les communes ?

Voilà quelques questions sur lesquelles nous pourrions débattre avec les habitants.

S'agissant du quatrième enjeu, celui qui porte sur l'évolution institutionnelle de notre agglomération, je sais qu'il a une forte portée symbolique et qu'il touche à une question sensible, surtout au sein d'une assemblée d'élus comme l'est ce conseil. Ce que propose cette délibération, c'est de dépassionner le sujet. En aucun cas, il ne s'agit ici de prendre position pour tel ou tel scénario d'évolution, mais de discuter de ce qu'il y a de mieux pour notre agglomération dans les années ou les décennies à venir.

Ce que propose aussi cette délibération, c'est de créer une communauté d'élus de l'agglomération. Très souvent, les élus municipaux qui ne siègent pas à ce conseil ne savent pas parfaitement ce que fait ou peut faire la Communauté Urbaine. Ils ont parfois le sentiment de ne pas pouvoir peser sur nos décisions, de ne pas participer à la construction politique des actions communautaires. Or, ces élus peuvent être des relais essentiels de notre action dans toutes les communes. C'est pourquoi il vous est proposé de mettre en place une assemblée territoriale consultative rassemblant les maires, des élus communautaires et des élus communaux, afin d'échanger ensemble sur les questions institutionnelles mais aussi sur la démocratie participative et les politiques communautaires.

Enfin, reste un dernier enjeu "Faire du Dunkerquois un territoire toujours plus attractif et ouvert sur l'extérieur", pour lequel nous nous sommes là aussi déjà bien structurés au cours de ces dernières années. Il vous est proposé ici d'élargir la base de nos alliances territoriales en approfondissant le lien noué avec la Métropole Européenne de Lille et certaines collectivités britanniques. A cet égard, je tenais à vous informer que je participerai le 7 mars prochain à Londres au sommet des maires franco-britanniques, à l'invitation des deux gouvernements français et britannique.

La délibération vous propose également de renforcer les échanges internationaux de jeunes dans les années qui viennent.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur BEYAERT : Je voudrais vous indiquer que les élus de la ville de GRANDE-SYNTHÉ ne prendront pas part au vote, tout en reconnaissant la qualité du travail.

Monsieur BAILLEUL : Les élus de COUDEKERQUE-BRANCHE prendront part au vote ; cela, c'est pour la boutade bien évidemment.

C'est un travail de qualité effectué au travers de l'écriture de cette délibération qui, tout en préservant bien évidemment les spécificités de notre territoire, les intérêts communaux, nous

oblige à réfléchir ensemble, comme nous le faisons depuis 50 ans, nous oblige à faire société tous ensemble, une société que nous voulons différente, encore plus aboutie pour l'ensemble de nos territoires.

La phrase à retenir, si nous votons cette délibération, est celle-ci : voulons-nous pour toutes les communes, pour COUDEKERQUE-BRANCHE, pour CAPPELLE-LA-GRANDE, pour BRAY-DUNES, le même niveau de services communautaires partout ou acceptons-nous des services différents en fonction des spécificités des communes ? C'est ce débat qui nous est proposé au travers de cette délibération.

Quel plus beau symbole de choisir ce conseil pour le faire, puisque nous débattons du PLUIHD qui nous amène automatiquement, sur des questions techniques, à construire notre territoire pour l'avenir ! Si nous sommes en mesure de construire notre territoire pour l'avenir au niveau de son zonage, de son schéma directeur d'aménagement, nous sommes capables de construire notre territoire, en commun, pour l'avenir. Voilà ce que je souhaitais vous dire et je serai bien sûr très favorable à cette délibération.

Madame KERKHOF : J'interviens au nom du Groupe "Rassemblement Républicain pour un Littoral en Mouvement". Cette délibération est le résultat d'un travail collectif, mené avec de nombreux acteurs du territoire, qu'ils soient élus, représentants associatifs, agents de la Communauté Urbaine ou des administrations communales ou tout simplement des citoyens. Je tiens à remercier chacun et chacune pour leur engagement et la vision d'avenir qu'ils ont su faire émerger pour notre agglomération. Je tiens aussi à remercier l'exécutif communautaire d'avoir initié cette démarche prospective, lors d'un séminaire organisé pour la préparation du 50^{ème} anniversaire de la Communauté Urbaine ; cela témoigne, une fois de plus de cette volonté que nous partageons de nous placer à la croisée des chemins, de cultiver notre histoire commune, son héritage et ses valeurs, pour construire notre futur.

Vous le savez, il faut, en effet, savoir d'où l'on vient pour aller sereinement vers l'avenir. Une volonté ambitieuse et collective qu'il nous fallait ériger à la hauteur de l'esprit visionnaire que fut celui de nos prédécesseurs lorsqu'ils s'engagèrent dans la démarche de création de notre Communauté Urbaine. À ce titre, cette année qui vient de s'écouler nous a permis de leur rendre hommage : leur vision fut la première pierre d'une démarche particulièrement innovante.

Une volonté que nous nous devons aussi, et peut-être plus encore, de placer à la hauteur des nombreux défis économiques, environnementaux et sociétaux qui nous encouragent à agir dès maintenant ensemble pour construire notre futur. Inspiré d'un rapport intitulé "Construire le Dunkerquois de demain", ce projet de délibération relève amplement ce défi et nous pouvons en être fiers. Les questions qu'il pose, les perspectives qu'il dessine apportent un regard à la fois innovant et lucide sur les perspectives de changement qui s'ouvrent à nous. Leur concrétisation en actes, et vous l'avez parfaitement rappelé Monsieur le Président, dépendra de la capacité que nous aurons à résoudre quelques équations complexes ; celles qui consistent tout d'abord à penser ensemble les principes de croissance économique, de transition écologique et de solidarité.

De nombreux efforts ont d'ores et déjà été engagés en ce sens, plusieurs ont été cités, je me contente ici de réaffirmer l'importance qu'il y a à poursuivre sur cette voie. Notre territoire est bien la preuve qu'une transition plurielle et intégrée est possible.

Une autre partie de l'équation se situe dans l'ingéniosité avec laquelle nous saurons pérenniser et moderniser l'idéal collectif qui nous unit depuis 50 ans. Cela par l'invention continue de nouvelles formes de dialogue et de concertation, de nouveaux modes d'action collective, de nouvelles pratiques organisationnelles ; en clair par l'intelligence collective avec laquelle nous saurons adapter notre institution communautaire pour en faire un vecteur toujours plus puissant de justice sociale, de démocratie de proximité et de biens communs territoriaux.

En tout cas, Monsieur le Président, ce que je retiens c'est que les habitants de notre agglomération ont une conscience aiguë des défis à relever et des nombreux atouts dont ils disposent pour les accomplir. Le Groupe "Rassemblement Républicain pour un Littoral en Mouvement" approuve donc cette délibération et apportera bien évidemment tout son soutien à la mise en œuvre des axes de développements stratégiques ainsi définis.

Monsieur le Président : Merci Madame KERKHOF, la parole est à Monsieur RINGOT.

Monsieur RINGOT : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de notre Groupe "Littoral Gagnant" sur cette délibération, disons-le, d'ordre prospectif et stratégique. Initiative intéressante, en effet, et pertinente que de se poser un certain nombre de questions à l'occasion de nos 50 ans, chacun en conviendra, qui plus est avec l'aide d'un cabinet spécialisé. En somme, une bonne thérapie collective en quelque sorte, afin d'imaginer la suite pour les 30 années à venir de notre territoire et donc de se donner un certain nombre de perspectives collectivement, de les partager et, disons-le, de les confronter ensuite avec nos habitants et avec l'ensemble des partenaires du territoire, voire au-delà.

Initiative qui permet déjà de mesurer, dans un premier temps, le chemin parcouru par notre territoire et notre collectivité, de dresser un bilan exhaustif de ce qui a été fait dans le domaine des grands services et des équipements publics pour nos populations. Ce travail, vous l'avez fait, Monsieur le Président et, disons-le, ce fût apprécié par celles et ceux qui ont écrit cette histoire collective. On ne pouvait pas, à mon sens, envisager l'avenir sans se retourner quelques instants sur le travail conséquent réalisé par nos prédécesseurs ces cinquante dernières années.

Dans un second temps déjà entamé, il s'agit d'imaginer l'avenir : travail plus difficile et, disons-le, d'identifier nos forces et faiblesses, mais aussi les opportunités et menaces pour notre agglomération et de se donner une feuille route "CUD 2050", si nous avons bien compris.

Le défi à relever, pour la suite, est celui, finalement, de tous les territoires, il me semble : il s'agit de répondre, du moins de tenter de répondre, à cette question essentielle : que devons-nous impulser, susciter et réaliser collectivement pour être une agglomération plus attractive et équilibrée, en son cœur et dans ses pôles et de façon collective ? La notion de pôle est importante et cela afin, notamment, de répondre à l'enjeu majeur, il me semble, de ne pas perdre d'habitant, de ne plus perdre d'habitant et d'en gagner, à l'image d'autres agglomérations littorales françaises notamment.

Nos atouts sont nombreux, chacun ici le sait. Pour autant, ils n'ont pas été suffisants par le passé pour endiguer une baisse collective de la démographie, au profit des territoires voisins, mais le plus souvent au bénéfice de la métropole lilloise, de la région parisienne ou parfois encore d'autres régions plus septentrionales.

Le développement des liaisons ferroviaires contribue aussi à ce phénomène de non-domiciliation sur le secteur où l'on travaille : c'est un élément nouveau à intégrer ; de même que la question du maintien des retraités sur le territoire.

L'attractivité, c'est un tout et les cinq grands défis identifiés par la délibération nous semblent pertinents.

Premier enjeu : "assurer l'avenir économique du dunkerquois dans un mode en transition" : il nous semble déterminant, et même impératif, d'accompagner le développement du port, de consolider le tissu industriel existant, d'initier de nouveaux projets dans tous les domaines sans se fermer des portes, dans le domaine de l'économie touristique, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des services où nous avons des lacunes à combler par rapport à d'autres arrondissements. La création en cela d'une conférence des acteurs nous semble une bonne idée.

Deuxième objectif : "faire de Dunkerque une ville sur l'eau durable et attractive" : la dimension maritime, nous le savons également, est insuffisamment valorisée. Une mission maritime doit pouvoir s'envisager, afin d'identifier tous les axes de travail. L'économie maritime est en développement dans nos nombreuses régions littorales européennes, certes avec les énergies marines, mais également dans nombreuses thématiques liées à l'aquaculture, à la santé, cela doit être une priorité.

Troisième enjeu : "refonder le service public sur la base d'un nouveau contrat social" : il y a lieu sûrement également de mieux définir ensemble les modalités d'accès des citoyens aux services publics de l'agglomération. Ce sujet, disons-le, renvoie certes aux disparités fiscales entre les communes, mais aussi aux taux de fiscalité des ménages pratiqués par les communes. En cela, je suis davantage partisan d'une politique d'harmonisation des services, avec des petits pas réguliers, que de rêver de grand soir.

Un revenu minimum étudiant d'agglomération, une aide au permis de conduire citoyen en échange d'un engagement associatif, des actions de ce type doivent, à mon sens, pouvoir s'envisager et s'étaler dans le temps à l'échelle de l'agglomération. De même que la tarification unique qui me semble être aujourd'hui une priorité.

Nous sommes cependant plus réticents, par exemple, à l'idée d'une police municipale d'agglomération. Dans le domaine de l'habitat également, nous pensons que le maire doit rester aussi au cœur du dispositif des politiques de logement, avec les bailleurs car, in fine, c'est lui qui gèrera les problèmes par rapport à la politique de peuplement.

Quatrième enjeu : "rassembler le territoire autour d'une démocratie partagée" : cette idée d'assemblée territoriale est intéressante et à approfondir. Il faut, certes associer davantage les conseils municipaux au travail communautaire, mais en veillant également, je pense, à ne pas trop multiplier les instances déjà très nombreuses.

Cinquième enjeu : "faire du dunkerquois un territoire toujours plus actif et ouvert sur l'extérieur" : nous adhérons pleinement à cette idée qui nous semble aussi majeure. Nous sommes insuffisamment tournés vers nos voisins, notamment belges et anglais. D'autres territoires français limitrophes, d'autres pays, d'autres régions ont su maximiser cet atout de la proximité transfrontalière, avec d'excellents résultats. Un seul exemple, le programme Interreg des 2 mers : il restait encore, il y a quelques mois au niveau de la grande région, plusieurs centaines de millions d'Euros de crédits disponibles. Certes, ces dossiers sont très complexes, infiniment complexes, mais nous avons, je pense, la capacité de nous doter d'une équipe polyglotte de haut niveau pour appréhender ces sujets avec nos voisins.

À ces cinq défis, nous souhaitons également insister sur quelques autres enjeux qui nous semblent importants : l'enjeu éducatif, avec le pôle universitaire qui doit être, je pense, davantage au cœur de nos préoccupations, de même que l'enjeu environnemental, santé, d'accès aux soins, réelle inquiétude des populations. Des actions ont déjà été menées dans ce domaine, mais je pense que nous devons aller au-delà.

Concernant enfin la forme juridique à donner à la Communauté Urbaine, le rapporteur prospectif semble être acquis à l'idée de la collectivité unique cela, à ce stade, ne nous semble pas être le sujet prioritaire ; d'ailleurs la question sera peut-être traitée un jour par la loi. N'oublions pas, cependant, que le maire garde auprès des citoyens une image positive de proximité et d'efficacité, soyons donc prudents dans toutes les décisions qui tendraient à limiter ses capacités à faire et qui ont d'ailleurs déjà été considérablement diminuées, pas tant par les compétences transférées que par la diminution des moyens enregistrés, mais aussi par une forme repente de recentralisation des décisions, avec un développement assez affolant, je vous l'avoue, de la réglementation, non compris très souvent par le citoyen.

Pour ma part, je pense également que des logiques de pôles doivent progressivement pouvoir s'affirmer, avec leurs atouts respectifs, c'est d'ailleurs une chance pour notre agglomération de ne pas être totalement agglomérée, si j'ose dire, mais d'avoir des espaces de respiration, qu'ils soient à l'Est, à l'Ouest ou au Sud. Le projet "DK' plus" a déjà conforté les liaisons au sein du cœur d'agglomération élargie, il doit désormais mieux relier ses pôles, avec un autre système de liaison plus rapide, il y a, là-dessus également une forte attente des secteurs concernés, je le constatai encore hier soir en réunion publique.

Voilà Monsieur le Président, à ce stade, chers collègues, ces quelques réflexions dont notre groupe voulait vous faire part, avant de voter avec vous cette délibération, de s'engager pleinement dans ce travail passionnant. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RINGOT. La parole est à Monsieur EYMERY, dernier orateur inscrit, si je n'ai oublié personne.

Monsieur EYMERY : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci d'organiser ce débat, parce c'est bien de débattre, c'est stimulant intellectuellement, d'autant plus quand ce débat est l'occasion de se projeter dans le futur, mais encore faut-il le préparer ! Madame KERKHOF a parlé d'un travail collectif de préparation, sauf à ce que ma mémoire me fasse défaut, les élus d'opposition n'ont pas été invités à ce travail de réflexion.

Nous sommes invités à dissenter, à la fois sur cette délibération, mais d'abord sur le document et moi j'ai beaucoup travaillé sur un document qui pèse plus de 100 000 Euros et qui

apparaît comme une ébauche de projet de campagne, à l'aube des élections municipales, ce qui pose de légitimes questions de déontologie.

Vous nous proposez de relever cinq défis, évidemment c'est un mot qui plait au "Défi Dunkerquois", parce que la vie c'est de constamment relever des défis. Alors, si vous le voulez bien, je vais les prendre un par un.

"Assurer l'avenir économique du dunkerquois dans un monde en transition" : globalement d'accord. Je retiens plus particulièrement, dans le document de travail, des partenariats, des stratégies qui doivent l'emporter sur le développement du chacun chez soi et j'y viendrai dans les propositions que je ferai en fin d'intervention. Donc, globalement d'accord.

Sur "faire de Dunkerque une ville sur l'eau durable et attractive" : pour moi, c'est une évidence, mais nous sommes fondamentalement d'accord avec l'ensemble des politiques qui sont menées, avec des désaccords sur les modes opératoires, par exemple à la gratuité du festival "Bonne aventure". Globalement, les politiques qui sont menées sont des politiques que nous soutenons. Un manque, c'est la protection du littoral contre les dangers de la pollution née des épaves de navire, des munitions enfouies, ce sujet n'a pas été abordé et je pense que c'est un sujet important.

Sur le défi n° 3. À la fois, quand on regarde le document prospectif, il se base sur un état des lieux que nous ne partageons pas du tout. Hors de ce qu'il nous est demandé de décider, sur lequel il nous est demandé de voter, il y a globalement un désaccord. Désaccord, parce qu'en filigrane vous y inscrivez la collectivité unique et nous, nous sommes attachés à l'échelon communal.

Vous y inscrivez de nouveaux objectifs de gratuité et vous savez notre opposition à la gratuité qui constitue, pour nous, je dirais une tromperie démagogique. Par contre, "oui" sur les paquets de services publics, parce qu'il est bon d'avoir de la cohérence dans l'action publique. Ce à quoi je vous dis que nous ne partageons pas l'état des lieux, je prends ici les pages 9 et 10 du rapport prospectif où il est dit que les rapports sociaux et les comportements vont continuer à changer par des formes d'engagement plus personnelles et moins corporatives, plus éphémères et moins contestataires.

Au moment où la contestation portée par la France des oubliés et par le mouvement des gilets jaunes s'inscrit dans la durée et dans une contestation radicale du système dans lequel nous sommes, vous conviendrez que la prospective, là, n'est pas à la hauteur de ce qui se passe. La prospective, et c'est en cela que je pense qu'elle est biaisée par des présupposés idéologiques, parle d'une société plus cosmopolite et plus mondialisée, avec une perspective incertaine sur la question migratoire et qui se conclut par "facteur de verrouillage ou, au contraire, d'élargissement des solidarités" : c'est effectivement la manière habituelle de présenter les problèmes, les bons contre les méchants. Je dirais simplement que le verrouillage, c'est l'enracinement et la société fraternelle ; l'élargissement des solidarités, c'est le nomadisme et c'est le conflit des sociétés multiculturelles.

Enfin, une vision qui nous semble pessimiste, puisqu'en page 10, il est marqué "le devoir de la CUD : solidarité d'urgence pour les plus démunis, voire les plus en détresse, demain plus nombreux". Eh bien, si c'est cela la vision que vous avez de notre société, que demain les plus démunis, les plus en détresse seront plus nombreux, c'est que déjà vous avez renoncé à ce qui est l'essence même du politique, c'est de construire une société où tous ceux qui font partie de la communauté nationale, et ici de la communauté locale, se sentent bien et puissent vivre dignement des fruits de leur travail.

Sur le défi n° 4, "rassembler le territoire autour d'une démocratie partagée" : proposer de mettre en place, dès que possible, une assemblée territoriale rassemblant des maires, des élus communautaires et des élus communaux : une strate de plus, un bazar de plus dans lequel on ne s'y retrouvera pas et, un manque évident, le référendum d'initiative locale que nous proposons depuis des années. Non, ce n'est pas possible.

Enfin, "faire du dunkerquois un territoire toujours plus attractif et ouvert sur l'extérieur" : bien sûr que c'est un défi sur lequel nous sommes globalement, ou même quasiment totalement en accord, mais il ne faut pas se raconter des histoires à nous-mêmes. Quand je regarde la page 26 du rapport prospectif, cela commence par "le territoire du dunkerquois a tout pour lui ... sauf son image". Non, le territoire du dunkerquois n'a pas tout pour lui, ça nous fait penser un peu au Gouvernement qui, quand il est contesté par le Peuple, dit nous avons mal communiqué. Non, ce n'est pas seulement qu'ils ont mal communiqué, c'est que leur

politique est contestée sur le fond et donc, il y a celles et ceux qui quittent notre territoire du fait d'une fiscalité confiscatoire, de l'absence de perspectives professionnelles, ce n'est pas une question d'image. Quand les habitants, eux-mêmes, du territoire s'en vont, ce n'est pas une question d'image et vous voyez toute les limites de la prospective. Le travail prospectif qui avait été fait en 2006, qui disait "vision d'agglomération DK 2020", je reprends le propos c'était "envie d'y venir, fier d'y rester". Vous étiez, Monsieur le Président, à cette époque membre de la majorité, il faut bien dire que c'est un échec, mais cela a été souligné par un des précédents orateurs. Quand je dis cela, ce n'est pas pour porter la pierre contre ceux qui dirigent, parce que ceux qui dirigent n'ont pas la main sur tout, nous ne sommes pas décideurs de tout, nous ne sommes pas une sorte de collectivité autonome, nous sommes dans un territoire, dans un état national, nous sommes dans un univers européen et, effectivement, nous sommes soumis à la mondialisation. Je vais prendre deux exemples pour illustrer le propos qui doit nous inciter à la modestie :

- le parc éolien offshore, hormis le fait que nous sommes "contre", nous sommes, nous, défavorables à ce parc éolien pour des questions relatives aux énergies renouvelables et à la préservation de la mer. Aujourd'hui, l'appel d'offres, tel qu'il est lancé, est uniquement sur le critère prix, dans une approche exclusivement libérale, alors que les premiers appels d'offres prenaient en compte l'emploi local et l'environnement. Cela veut dire qu'aujourd'hui, le parc éolien pour lequel vous êtes favorables, va se faire selon des critères sur lesquels vous êtes défavorables, vous ne tenez pas la main,

- autre exemple, je ne sais pas et je souhaite, moi, que ce soit un succès, mais nous ne pensons pas que c'était un bon projet le centre marine : c'était le pari urbain du mandat en centre-ville. A priori, on ne peut pas dire que ce soit très attractif, que les cellules vont être comblées. Je ne sais pas ce que donnera ... Voilà, nous ne souhaitons pas l'échec, mais il faut bien avoir la modestie de reconnaître que nous n'avons pas la main sur tout.

Alors, ensuite, je pensais, à réception de l'ordre du jour, que nous n'aurions pas à voter, que nous étions dans le temps du débat. Vous avez dit au début de cette séance que c'était là pour identifier la méthode, mais j'avoue que ce vote que vous nous demandez est extrêmement gênant, c'est un peu comme le référendum à questions multiples. Il y a cinq défis, il y a donc cinq votes en un. Alors, Monsieur le Président, je ne sais pas si vous voudrez bien qu'il y ait un vote en division, moi, je vais vous dire que nous pourrions voter :

- "pour", le défi n° 1,
- "pour" le défi n° 2,
- "pour" le défi n° 3 comme il est rédigé, même si j'ai fait part de toutes les oppositions qui étaient les nôtres aux services de gratuité parce que, très formellement, vous nous dites "dans la continuité, la CUD engagera un large débat citoyen sur la consistance du service public universel de base à vocation de gratuité, il sera proposé au conseil de décider d'engager une réflexion" ; il est évident qu'on ne peut qu'être d'accord sur le fait d'engager un débat, d'engager une méthode, mais je ne voudrais pas que, sur ce débat, les dés soient pipés d'avance et que la question soit connue à l'arrivée,

- "abstention" sur le défi n° 4 "rassembler le territoire autour d'une démocratie partagée", à la fois parce qu'il n'y a pas le référendum d'initiative locale et parce que vous proposez de mettre en place une assemblée territoriale supplémentaire,

- une approbation sur le défi n° 5 "faire du dunkerquois un territoire toujours plus attractif et ouvert sur l'extérieur" et s'il était possible d'amender, je vous dirais qu'il manque une chose dans ce document prospectif, il manque une chose dans cette délibération, c'est qu'à aucun moment, vous ne parlez d'un ensemble portuaire régional. Or, au moment où vous dites qu'il faut se désenclaver, qu'il ne faut pas avoir le développement du chacun chez soi, de faire l'impasse sur le fait qu'à l'échelle du monde, nous sommes un ensemble portuaire régional et peu importe les questions de statut, il est très possible de constituer un Groupement d'Intérêt Économique du style AROPA, pour les trois ports, le port à statut national et le port de Boulogne / Calais à statut régional. Il manque également, pour moi, le raffermissement des liens avec nos voisins flamands, pourtant vous le mettez quelque part en œuvre avec les cours de néerlandais pour notre jeunesse, là aussi ces ateliers linguistiques nous avons toujours voté

"pour". Cela aurait gagné, à mon avis, à être mis plus en exergue sur le document qui nous est présenté, je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci à tous. Quelques remarques.

D'abord, je rappelle ce que j'ai dit au début, je pense qu'il y a eu incompréhension, il ne s'agit pas, évidemment aujourd'hui, de trancher, de prendre une position sur les enjeux qui sont identifiés là, nous en aurions, à mon avis, pour plus d'un conseil, je pense que nous pourrions partir pour plusieurs heures ou jours de débats autour de ces questions-là, mais plutôt d'organiser la façon dont on va en débattre ensemble et le construire. Ce sont des sujets très importants de l'avenir. L'exercice de Martin VANNIER, vous avez beaucoup commenté Monsieur EYMERY le rapport de Martin VANNIER, c'est le rapport de Martin VANNIER, il n'y a de censure du rapport de Martin VANNIER. Ce n'est pas le rapport du conseil communautaire, ce n'est pas le rapport du Président de la Communauté Urbaine, c'est le rapport de Martin VANNIER, qui a entendu, auditionné un certain nombre de personnes et qui, quelque part, nous interpelle à travers ce rapport.

Par contre, effectivement, il y a la délibération qui vous est proposée aujourd'hui et la façon dont je l'ai présentée tout à l'heure qui, là par contre pour le coup, est ce qui vous est directement proposé. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est un discours de la méthode, c'est une méthode plutôt qu'un discours, une méthode pour, justement, aborder l'ensemble de ces défis et pouvoir y répondre collectivement. Comment allons-nous pouvoir préparer la réponse à ces défis ? Je le redis, il n'y a aucune position de fond sur tel ou tel aspect.

Vous avez évoqué, par exemple, le référendum d'initiative locale. Très bien ! l'assemblée territoriale consultative pourrait être saisie de cette question. Je pense que cela vaut le coup que nous débattions, au niveau des élus communautaires et communaux de cette question, et pas simplement à l'échelle de la Conférence des Maires, par exemple. Je pense que la question que vous posez du référendum d'initiative locale mérite un débat plus large, à l'échelle des élus, d'où l'assemblée territoriale consultative. Ce n'est pas une strate de plus, Monsieur EYMERY, c'est une assemblée consultative pour pouvoir, à un moment donné, se réunir à une échelle plus large et aborder les enjeux. En tant qu'élu local, vous le savez, nous sommes tous confrontés à des problématiques de participation citoyenne de démocratie locale, de démocratie participative, nous nous posons tous des questions là-dessus : et si nous en parlions dans quelque chose d'un peu formalisé ? Nous ne nous sommes jamais réunis à cette échelle-là sur ce territoire, cela serait une nouveauté, c'est ce qui est proposé, en débattre, en discuter, faire avancer les choses, confronter ce qui se fait à COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE ou GRAVELINES. Si nous en parlions et si on s'enrichissait mutuellement de notre travail ?

De la même manière, vous évoquez la commune unique. Oui, dans le rapport, cela a été dit également par Bertrand RINGOT, à un moment donné, Martin VANNIER exprime une position, c'est sa position, son point de vue. Il y a plusieurs scénarios d'évolution institutionnelle, demain sur la Communauté Urbaine. Là aussi, le conseil serait trop court pour examiner toutes les évolutions institutionnelles possibles sur ce territoire, je ne demande pas dans la délibération qui vous est proposée de définir tel ou tel scénario pour demain, cela n'aurait pas de sens. Il faut prendre le temps pour tout cela.

Par contre, que nous engagions, avec les habitants, la question du service public à l'échelle communautaire me paraît aujourd'hui nécessaire. Je l'ai trop entendu dans ce conseil, j'ai même vu un gâteau, j'ai trop entendu dans ce conseil cette question de l'équité à l'échelle de l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine pour aujourd'hui continuer à faire l'autruche, voilà. Maintenant, à un moment donné, il va falloir y aller, et donc poser la question de la définition du service public communautaire ? qu'est-ce qui est juste à l'échelle de la Communauté Urbaine ? Voilà. Et se dire, entre nous, cela, relève effectivement du service au public communal et finalement cela peut être différent d'une commune à l'autre. Là-dessus, j'ai mes idées personnelles, vous avez les vôtres, mais il y a, il me semble, des choses qui relèvent d'une solidarité communautaire : identifions-les, proposons-les à la population. Ce qui vous est proposé ce soir c'est, de commencer un travail pour recueillir un état des lieux. Aujourd'hui, nous ne disposons même pas d'un état des lieux du service public à l'échelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque ! Il n'existe même pas de document reprenant l'ensemble des tarifs des cantines à l'échelle de l'agglomération ou l'ensemble des tarifs des

piscines à l'échelle de l'agglomération. Il n'existe même pas ! Alors, commençons déjà par réaliser un état des lieux du service public à l'échelle de la Communauté Urbaine et discutons-en avec les habitants, discutons-en. Qui a peur de la population ici, tout le monde est élu ? Discutons-en avec les habitants. Est-ce que c'est juste ou pas de faire une équité communautaire sur ce point-là ? Est-ce qu'on peut, au contraire, privilégier des initiatives communales sur d'autres points ? Je crois que la population aujourd'hui est tout à fait en capacité d'en parler.

J'insiste sur cette question, c'est bien une méthode qui vous est proposée, ce n'est pas, bien entendu, de répondre à tous les défis. Ceux que vous avez situés sur les questions portuaires peuvent être bien évidemment posés. Monsieur RINGOT en a évoqué d'autres, très largement. Tout cela doit, évidemment, entrer dans le cadre des débats.

Je regrette que les élus de la commune de GRANDE-SYNTHÉ ne participent pas à ce vote, je vous le dis, Monsieur BEYAERT, je le regrette, parce que, d'abord nous parlons de l'avenir de la Communauté Urbaine, parce qu'il y a une très large concertation, des échanges, des discussions, quatre Conférences des Maires y ont été consacrées, un séminaire de la majorité communautaire. Autant je peux comprendre Monsieur EYMERY, puisque vous n'êtes pas dans la majorité communautaire, mais en tout cas, un séminaire de la majorité communautaire y a été totalement consacré, où les maires ont eu la possibilité d'inviter plus largement leurs élus communaux. Je pense que les échanges ont été importants depuis un an, sur cette question. Je le redis, nous sommes en train d'aborder une méthode et je pense que cela vaut le coup d'abord de se mettre d'accord sur une méthode. Après, nous aurons sans doute des désaccords de fond, tant mieux d'ailleurs ! mais, cela vaut le coup de se mettre d'accord sur une méthode.

Remettre en cause l'idée d'une conférence permanente de la transition économique ? Franchement, aujourd'hui cela me paraît une évidence, les États Généraux de l'Emploi Local ont montré que la mobilisation pouvait apporter des choses riches. Le dossier TIGA m'impressionne, très sincèrement. La mobilisation que je vois en ce moment et ce que cela génère en termes positifs, m'impressionnent. Justement, à titre personnel, cela m'a fait prendre conscience qu'il fallait structurer les choses, parce que les échanges actuellement, Port avec un industriel, Communauté urbaine avec un industriel, ou tel ou tel, aujourd'hui, cela ne produit plus, il faut aller un cran au-delà et faire quelque chose de beaucoup plus structuré. Le comité exécutif TIGA est l'embryon de cette conférence permanente que nous devons mieux structurer et débattre ensemble.

Remettre en cause la question d'un débat sur le service public, vous en avez peur ? Vous n'en avez pas peur !

Sur la question de la ville durable sur l'eau, nous avons déjà tout structuré, nous avons déjà tout voté, je l'ai dit tout à l'heure.

Souhaiter que le territoire s'ouvre davantage demain, développer les échanges internationaux de jeunes, cela fait peur à la commune de GRANDE-SYNTHÉ ?

Voilà, je ne comprends pas ce choix, je le regrette et j'espère que dans les jours qui viennent ou les semaines qui viennent nous arriverons tous à porter cela ensemble.

Je vous propose donc de mettre au vote la délibération n° 1. Qui est "contre" ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ? Les autres sont "pour", je vous en remercie, elle est adoptée.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Mesdames KHELLAF et VANDENBOSSCHE, Messieurs BERTHE, BEYAERT, CARÈME,
et PLAQUET ne prennent pas part au vote.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président

Expose aux membres du Conseil qu'en 2018, la Communauté Urbaine de Dunkerque a fêté ses 50 ans à travers une série de commémorations évoquant à la fois le contexte de sa création, les élus qui en furent les porteurs mais aussi le chemin parcouru depuis 1968. Ce qui

est apparu évident lors de ces cérémonies, c'est le caractère innovant de la démarche qui fut entreprise à l'époque, et notamment la vision prospective de nos prédécesseurs, une vision qui a façonné le territoire et influence encore son développement.

En cohérence avec cet héritage et en parallèle aux différents temps de commémorations, la CUD a souhaité engager un travail prospectif tout au long de l'année qui s'est écoulée. En tirant profit d'une séquence exceptionnelle pour le Dunkerquois (Bus gratuit, Festival, Assises...), de nombreux acteurs - élus, associations, citoyens - ont ainsi été associés à une réflexion sur l'avenir du territoire et appelés à témoigner et émettre des propositions. Le rapport "Construire le Dunkerquois de demain", joint à la convocation, rend compte des enseignements à tirer de ces témoignages.

En s'appuyant sur dix interpellations prospectives, le rapport identifie *in fine* cinq grands défis que le territoire devra relever dans les prochaines années. Le conseil communautaire est maintenant invité à formuler une organisation de la gouvernance qui puisse y répondre. L'objet de cette délibération n'est donc pas d'arrêter un plan d'actions précis, mais de définir une méthode pour écrire collectivement ce futur, le rendre désirable et mobiliser toutes les énergies locales au service d'une stratégie partagée par le plus grand nombre.

1 - Assurer l'avenir économique du Dunkerquois dans un monde en transition.

Ce défi rassemble deux préoccupations majeures de nos concitoyens : quel emploi pour demain ? Pour quelle planète ? La raréfaction des ressources, les enjeux climatiques et écologiques, la rupture numérique, l'évolution des modes de consommation dans le monde vont profondément transformer les modèles économiques et les emplois dans les années qui viennent. Les atouts du Dunkerquois sont nombreux dans ce contexte : la présence d'un port dynamique et de grands industriels conscients de la transition en cours, la capacité des acteurs locaux à se rassembler autour d'une ambition partagée (monde économique, collectivités, associations...), le travail engagé autour de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle (notamment en réponse à l'appel à projets "Territoires d'Innovation"), la clarté d'une stratégie établie dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local (qui pose les enjeux de l'entrepreneuriat, de la diversification économique et des ressources humaines), la mise en place d'une politique agricole et alimentaire... Afin de garantir la mobilisation des acteurs locaux et la cohérence des initiatives prises à l'échelle du territoire, l'intercommunalité peut jouer un rôle d'ensemblier et de passeur vis-à-vis des populations.

Le conseil communautaire prend acte de ce défi et décide de mettre en place dès que possible une conférence permanente de la transition économique, qui rassemblera l'ensemble des parties prenantes (élus, milieux économiques, experts et associations) et associera les habitants. Cette conférence poursuivra le travail déjà engagé dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local (en approfondissant les enjeux identifiés), suivra la démarche "Dunkerque, l'Energie Créative" (qui est le nom officiel de notre réponse à l'appel à projets "Territoire d'Innovation") et proposera toute action visant à faciliter la transition sur le territoire. Le conseil décide également de poursuivre la politique agricole et alimentaire engagée, avec l'objectif de proposer dans les restaurations collectives publiques des repas bio avec des produits locaux.

2 - Faire de Dunkerque une ville sur l'eau durable et attractive.

Le Dunkerquois est le plus grand polder habité de France. Il est soumis plus que d'autres aux enjeux du changement climatique. L'eau est au cœur de la ville dans toutes ses fonctions : cadre de vie, espace productif, qualité des milieux naturels et biodiversité. L'agglomération est construite autour de l'eau (qu'il s'agisse de la mer, de cours d'eau ou de canaux) et plusieurs politiques publiques sont d'ores et déjà engagées pour faire de cette spécificité un atout, et non une menace :

- la lutte contre la submersion marine et la prévention des inondations ;

- le développement touristique des espaces côtiers dans le respect d'une gestion durable (opération grand site de France, développement des stations balnéaires...);

- la réappropriation des espaces de contact entre l'eau et l'espace urbain (programme de valorisation des bords à canaux, reconquête des moles...);

- le soutien à la pêche;

- le développement de la plaisance et du nautisme;

- l'accompagnement des activités festives, culturelles, sportives, mémorielles en lien avec l'eau et la mer...

Le conseil communautaire prend acte de ce défi et décide de poursuivre les politiques publiques évoquées ci-dessus en leur donnant, dans les années à venir, une plus grande visibilité pluriannuelle. Le conseil décide également d'engager la discussion avec les acteurs publics que sont le GPMD et VNF sur les usages et les fonctions des espaces bord à eau dans l'agglomération.

3 - Refonder le service public sur la base d'un nouveau contrat social.

L'équilibre trouvé dans la deuxième moitié du vingtième siècle entre une industrie fortement pourvoyeuse d'emplois et de recettes fiscales d'une part, et un haut niveau de prestation de service public dans les communes concernées d'autre part, a atteint ses limites. La revendication légitime d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire communautaire et les doutes de la population sur l'efficacité des systèmes d'aide publique en terme de justice sociale sont les preuves les plus tangibles d'une indispensable refondation du contrat social. L'expérience réussie de la gratuité des transports en commun constitue en outre une rupture dans l'approche libérale classique de la tarification des services publics. Elle engage à penser autrement le service public et à redonner du sens à la notion de solidarité.

Cette réflexion sur la notion de solidarité devra par ailleurs intégrer la question des lieux de construction du lien social : comment, face à une demande de service de plus en plus individualisée, l'école, les associations et les espaces de vie collective (fêtes, transport collectif, espaces de démocratie locale et de participation citoyenne, etc.) pourront-ils continuer demain à jouer un rôle de ciment de la société ?

Le conseil communautaire prend acte de ce défi et décide d'engager la réalisation d'un état des lieux du service public sur l'ensemble de l'espace communautaire. Dans la continuité, la CUD engagera un large débat citoyen sur la consistance du "service public universel de base" à vocation de gratuité à l'échelle de l'agglomération. Le conseil décide par ailleurs d'engager une réflexion sur la structuration du lien social à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.

4 - Rassembler le territoire autour d'une démocratie partagée.

Même si certaines fusions de communes ont eu lieu, même si la CUD a pris davantage de compétences, l'organisation institutionnelle du territoire communautaire a peu évolué depuis les années 1960. Dans un contexte où les enjeux de transition s'accroissent et s'accroissent, où l'argent public se raréfie, peut-on encore imaginer que les institutions d'il y a un demi-siècle sont les plus pertinentes ? Un débat politique, fondé sur plusieurs scénarios d'évolution, doit avoir cours.

Par ailleurs, le mandat actuel a permis de mesurer l'intérêt de formes originales de dialogue avec les citoyens. Pour ne prendre qu'un exemple, la votation sur la piétonisation partielle de la place Jean-Bart à Dunkerque a recueilli 25.000 votes parmi les habitants du centre de l'agglomération, ce qui montre la volonté des citoyens d'être davantage associés

à l'élaboration des politiques publiques, aux décisions et à la mise en œuvre de l'action collective. La question de la démocratie participative et de l'éducation populaire doit donc également être au cœur des débats.

Le conseil communautaire prend acte de ce défi et décide de mettre en place dès que possible une assemblée territoriale rassemblant les maires, des élus communautaires et des élus communaux. Cette assemblée aura la responsabilité d'organiser le débat et de faire des propositions sur l'évolution de l'organisation institutionnelle du territoire en fonction des possibilités offertes par la loi.

5 - Faire du Dunkerquois un territoire toujours plus attractif et ouvert sur l'extérieur.

Le tournage de nombreux films et séries (en particulier "Dunkerque" de Christopher Nolan), la forte croissance de la fréquentation touristique et la médiatisation des nombreuses innovations sociales (notamment la gratuité du transport collectif) ont contribué à faire évoluer positivement l'image du territoire. Cette évolution doit se poursuivre, aidée désormais par la création de l'office de tourisme communautaire.

Par ailleurs, comme beaucoup de villes portuaires, notre agglomération tire sa richesse économique et culturelle de son ouverture aux autres territoires. Et son histoire est intimement liée au destin du monde. Demain, il nous faudra garder cette capacité à regarder au-delà des limites de notre périmètre institutionnel. D'abord en direction des territoires voisins avec lesquels existent déjà, pour certains, des structures de coopération : l'AGUR et le Syndicat Mixte pour le SCOT avec la Communauté de communes des Hauts-de-Flandre, le PMCO avec les intercommunalités de la Côte d'Opale, le GECT avec la Flandre occidentale belge. La convention conclue récemment avec la Métropole européenne de Lille complète cet éventail. La CUD doit ensuite développer un réseau d'échanges internationaux. Le réseau des "villes mémoires" initié en 2016, les coopérations économiques avec la Chine, le Canada, l'Amérique du sud et l'Amérique centrale, les accords de partenariat avec les Comores et avec plusieurs villes méditerranéennes montrent la multiplicité des actions entreprises.

Le conseil communautaire prend acte de ce défi, décide de consolider les liens avec la Métropole Européenne de Lille et d'approfondir les contacts établis avec les collectivités britanniques (en particulier dans la perspective du Brexit). Le conseil communautaire décide également de renforcer les échanges internationaux de jeunes dans les années qui viennent.

Monsieur le Président : Monsieur BAILLEUL, en "Développement économique, projets de territoire, urbanisme lié à ces projets de territoire, innovation, relation portuaire", vous avez 3 délibérations.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PROJETS DE TERRITOIRE, URBANISME LIÉ À CES PROJETS DE TERRITOIRE, INNOVATION, RELATION PORTUAIRE : Monsieur David BAILLEUL

2 - Avance remboursable - Entreprise Hyet Sweet.

Monsieur BAILLEUL : Cette délibération concerne une avance remboursable. Même si la région a, désormais, la compétence économique, je vous rappelle que nous avons débattu et voté, à l'échelle de notre agglomération, pour continuer d'aider les entreprises, soit à la création d'emplois, soit au développement économique, les deux pouvant aller de pair, heureusement, soit au maintien de l'activité économique. C'est le sujet dont il s'agit, pour l'entreprises Hyet Sweet. De quoi s'agit-il ?

AJINOMOTO, nous en entendons parler depuis le début du mandat, cela a souvent été repris dans la presse, des élus ont "mouillé le maillot" pour maintenir une activité. Ce n'est pas Monsieur RINGOT, Maire de la commune qui était en première ligne, ce n'est pas le Président de la Communauté Urbaine qui fut un des premiers sur le front économique en 2014 / 2015 ou encore moi-même, en tant que Président de Dunkerque Promotion à l'époque, qui dirons le contraire : le combat fut compliqué, parce que l'aspartame avait mauvaise presse, parce que les lobbies américains avaient décidé que la stévia, édulcorant naturel, serait le choix des grandes marques américaines, et qu'ils ont fait un "bashing" incroyable sur l'aspartame, dont acte !

Nous avons réussi, par un montage, à l'époque avec l'État représenté par le Préfet et le Sous-Préfet qui ont été très présents, à sauver l'unité de production, avec une manière différente de fonctionner, avec la même entité économique, avec la même société. Aujourd'hui, je reviens devant vous pour vous demander de continuer à les accompagner, par une avance remboursable de 800 000 Euros, afin de maintenir l'activité de cette société qui a des possibilités, qui a encore un marché existant et qui mérite, notamment pour ses nombreux salariés, que nous nous arrêtions sur elle et que nous continuons à lui tendre la main, voire de lui donner un coup de pouce.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur RINGOT, vous avez la parole.

Monsieur RINGOT : Je me réjouis de ce sauvetage que nous organisons avec la Communauté Urbaine et l'aide des services de l'État. Je remercie le Vice-Président David BAILLEUL, tous les services et le Sous-Préfet de Dunkerque qui ont particulièrement bien travaillé sur cette question. C'est la dernière entreprise de production d'aspartame qui reste en Europe, il y a d'ailleurs des droits de douane à l'importation spécifiquement sur l'aspartame, uniquement pour cette entreprise emblématique de GRAVELINES. Il faut savoir qu'un géant chinois produit à lui seul plus de 50 % de la production mondiale et, si cela continue ainsi il va être en situation de monopole, ce qui est difficile à imaginer, notamment pour les principaux clients que sont PEPSI et COCA COLA qui se "réjouissent" du fait que cette usine puisse être maintenue.

J'espère que l'investisseur néerlandais trouvera les voies et les moyens pour permettre un développement durable à cette unité qui emploie 80 personnes. C'est une entreprise que nous sommes très heureux de sauvegarder sur le territoire dunkerquois. Cela rejoint ce que nous disions tout à l'heure : lorsque nous sommes tous mobilisés sur ce type de dossier, nous arrivons à des résultats tout à fait pertinents. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RINGOT. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe au vote de la délibération.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que l'entreprise Hyet Sweet est la dernière usine de production d'aspartame en Europe. Elle emploie une centaine de personnes sur son site de Gravelines. Sa production est majoritairement destinée au marché agro-alimentaire (Coca-Cola, Pepsi Cola, ...).

La société a été placée en redressement judiciaire en juin 2018. Une seule offre de reprise a été faite par le fonds d'investissement Standard Investment, fonds d'investissement néerlandais (Fonds de 40 millions d'Euros, disposant de 20 entreprises dans son portefeuille). La proposition a été acceptée le 20 décembre 2018 par le tribunal de commerce.

La nouvelle entreprise s'engage à sauvegarder 73 emplois sur les 91 que compte la société actuelle et à moderniser l'usine avec un programme d'investissement de 10 millions d'Euros.

L'objectif du repreneur est de :

- Sécuriser les clients du secteur agro-alimentaire (notamment Coca Cola et PepsiCo) qui sont actuellement dépendants des producteurs chinois jugés peu fiables).
- Assurer des investissements stratégiques minimums dans l'outil de production (la fiduciaire, mise en place par AJINOMOTO à HYET SWEET lorsque ce dernier lui a racheté son usine en 2015 devrait être utilisée pour cela).
- Reconstituer les stocks.
- Procéder à un arrêt technique.
- Mettre en place un chômage technique durant cet arrêt.
- Cibler le marché pharmaceutique qui offre de meilleures perspectives en termes de prix.

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite apporter son soutien à cette reprise d'entreprise.

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine de Dunkerque participe, conjointement avec la Région, au soutien de cette entreprise sous la forme d'une avance remboursable d'un montant de 800 000 Euros chacun dans les conditions qui seront mises en place par la Région, chef de file en matière de développement économique.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, sous réserve de l'accord du Conseil Régional des Hauts-de-France, de soutenir le projet de la future entreprise sous la forme d'une avance remboursable de 800 000 Euros,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

3 - États Généraux de l'Emploi Local (EGEL) - Attribution d'une subvention d'investissement au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) dans le cadre de la convention de partenariat 2016-2020.

Monsieur BAILLEUL : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention d'investissement au Grand Port Maritime. Je vous rappelle que nous avons voté et signé une convention de partenariat qui nous lie au Grand Port Maritime de Dunkerque pour la période 2016 – 2020. Dans ce cadre, nous avons déjà octroyé une subvention d'investissement, pour la première phase, d'un montant de 1,8 million d'Euros. Aujourd'hui, pour continuer le développement du port, et notamment la zone logistique "Dunkerque Logistique Internationale Sud - DLI", il est proposé d'octroyer, pour cette deuxième phase, une subvention de 4 430 000 Euros.

Je n'ai plus besoin de vous dire, aujourd'hui, que le trafic conteneurs du port est en plein essor, que le port continue de se développer, comme notre agglomération d'ailleurs, un grand port pour une grande agglomération, c'est pourquoi il nous faut cette zone logistique, car notre position au carrefour de l'Europe est essentielle pour la logistique et son développement.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Merci Monsieur le Président, chers collègues, il serait peut-être nécessaire, du moins c'est la demande que je fais, est-ce que le Grand Port Maritime ne pourrait pas dégager des terrains pour le stationnement des poids lourds ? Je pense qu'il y a là un vrai sujet. Voyez-vous, nous avons l'exemple ici : nous, nous sommes partisans de développer beaucoup plus le fluvial ou le feroutage, il n'empêche qu'aujourd'hui le développement du port s'accompagne d'une massification et d'un développement qui est, à mon avis, difficilement supportable du point de vue de la circulation des poids lourds et cependant nous allons voter "pour", parce qu'on imagine pas que la Communauté Urbaine n'accompagne pas le port. Cependant, nous l'accompagnons dans des conditions qui ne sont pas forcément satisfaisantes. Voilà la demande qui est faite.

Monsieur le Président : Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que, depuis le 16 juin 2016, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a délibéré sur le principe d'une convention de partenariat avec le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) pour la période 2016-2020. Cette démarche collaborative vise à structurer la réflexion et l'action conjointe des deux établissements autour de trois grandes thématiques : le développement économique, les problématiques environnementales et la dynamique territoriale.

Officiellement signée le 24 novembre 2016, cette convention s'inscrit dans la continuité des Etats Généraux de l'Emploi Local (EGEL) initiés par la CUD à l'automne 2014. Pour mémoire, à l'occasion de la conférence de restitution des EGEL, le 23 avril 2015, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque avait souligné l'importance des enjeux liés au développement portuaire, à la fois sur le plan commercial et industriel.

En application de ladite convention, il est proposé qu'au titre du volet "développement économique", la Communauté Urbaine de Dunkerque participe au financement des travaux d'aménagement au port-ouest d'une nouvelle zone logistique de 125 hectares dénommée Dunkerque Logistique International Sud (DLI Sud).

Située à proximité du terminal à conteneurs et du terminal transmanche, la zone DLI Sud favorisera le positionnement de la place dunkerquoise sur les échanges conteneurisés et rouliers. Localisé à 40 kilomètres du port anglais de Douvres, à une dizaine de kilomètre de la frontière belge, à proximité de la métropole lilloise et au centre du triangle Londres-Paris-Bruxelles, le port de Dunkerque est la plate-forme idéale pour la massification et l'éclatement des flux de marchandise en Europe.

L'espace actuellement dédié à la logistique arrivant à saturation, il est nécessaire, au vue de l'augmentation de l'activité sur le terminal à conteneurs (+ 45 % entre 2013 et 2018) et dans la perspective de la réalisation du projet Cap 2020, de créer les conditions permettant d'étoffer l'offre logistique à DUNKERQUE afin de générer de nouveaux trafics, tant à l'import qu'à l'export, et de renforcer son statut de pôle de distribution vers le Royaume-Uni et l'Europe continentale.

Il est important de rappeler que, par délibération en date du 22 mars 2018, le Conseil de Communauté a alloué au GPMD une subvention de 1,8 million d'Euros pour la première phase de travaux de DLI Sud. Compte-tenu de la volonté partagée par les deux établissements de donner la priorité au développement logistique, en cohérence avec les EGEL et le partenariat récemment noué avec la Métropole européenne de Lille, il est proposé aux membres du Conseil de consacrer à la deuxième phase de ce projet majeur la somme de 4,43 millions d'Euros correspondant au solde de l'enveloppe investissement liée à la convention CUD-GPMD.

Le coût total de l'opération (phases 1 et 2) est estimé à 13,7 millions d'Euros. En additionnant la subvention votée en 2018 et celle proposée ce jour, la participation de la CUD atteint la somme de 6,23 millions d'euros, soit 45,5 % de l'investissement, le financement des 54,5 % restants étant assuré par le GPMD.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi de cette subvention au Grand Port Maritime de Dunkerque.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention portant sur le projet d'aménagement de la zone DLI Sud et à verser une subvention d'investissement à hauteur de 45,5 % du coût global de l'opération, soit une subvention de 4 430 000 Euros T.T.C. pour la deuxième phase.

4 - Extension d'un parking poids lourds et développement d'une station GNL à Craywick - Mise en place d'une convention de projet urbain partenarial.

Monsieur BAILLEUL : Cette dernière délibération que je dois vous présenter s'inscrit dans le domaine du transport, puisqu'il s'agit de l'extension d'un parking poids lourds et le développement d'une station GNL à CRAYWICK. Nous sommes sur un montage un peu particulier : en général, la Communauté Urbaine se charge de ces questions mais, pour ce dossier, nous sommes en bordure d'une route départementale, il y a donc conventionnement avec le Département pour un partage des dépenses liées à cet investissement : la Communauté Urbaine s'engage à financer 215 000 Euros, à même hauteur que la société VLB et le Département.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : à l'occasion de cette délibération relative à l'extension d'un parking poids lourds et le développement d'une station GNL à CRAYWICK, je reviens sur ces poids lourds qui sont amenés à stationner sur le territoire de la CUD, en particulier sur la ville de SAINT-POL-SUR-MER, qui imposent de nombreuses nuisances aux riverains. C'est à la fois lié à la fermeture des aires d'autoroute, mais aussi à l'augmentation croissante du trafic routier. Sur ce sujet, force est de reconnaître que la Communauté Urbaine et la ville, du moins de notre point de vue, n'ont pas eu une action vraiment forte. Lorsqu'on va sur le parking, on voit un stationnement interdit, c'est un petit panneau, en bas presque invisible, qui a été mis en place par le magasin "Carrefour". Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de verbaliser, d'avoir une action beaucoup plus, je dirais, forte, dissuasive vis-à-vis de ces poids lourds. Je sais le que Préfet a été alerté par le Député. Il y a, aujourd'hui, une situation vraiment délicate sur le sujet du parking poids lourds, c'est ce qui explique mes demandes, à la fois sur la délibération n° 3 et cette délibération n° 4. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ROMMEL, vous avez la parole.

Monsieur ROMMEL : Je souhaite intervenir sur cette délibération relative au parking poids lourds, pour vous faire part du travail qui a été mené. J'en parle, parce que Monsieur le Maire de CRAYWICK n'est pas là, mais nous avons travaillé ensemble. Nous travaillons depuis un long moment avec la Communauté Urbaine sur le problème des camions sur le territoire du Port Ouest. Depuis quelques temps, la ville de LOON-PLAGE n'est plus bloquée les week-end, justement, parce que tout le monde s'y est mis, avec la création d'un nouveau parking de plus de 100 places chez DFDS qui accueille les camions en partance pour l'Angleterre, l'agrandissement du parking de CRAYWICK et cette délibération qui permet la création d'une troisième voie pour éviter les blocages.

Des travaux ont été réalisés : les abords de la route nationale 316 ont été "bouchés" par des plots, ce qui évite les stationnements anarchiques. Cela ne résout pas tout le problème du stationnement sur le territoire communautaire, je ne connaissais pas le dossier de SAINT-POL-SUR-MER, mais je sais que Monsieur le Maire de CAPPELLE-LA-GRANDE se fâche souvent quand tous les camions se garent sur sa commune. Cette délibération permet de résoudre une partie du problème du stationnement anarchique des camions aux alentours du Port.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier puisque, depuis le début de l'année, c'est beaucoup plus facile d'entrer dans la ville de LOON-PLAGE, Monsieur le Président. Je tiens à remercier la CUD, le Département et Monsieur le Sous-Préfet d'avoir travaillé sur ce dossier.

Monsieur le Président : Monsieur BAILLEUL souhaitez-vous apporter quelques éléments ?

Monsieur BAILLEUL : Merci Monsieur le Président. Je voudrais préciser à Monsieur EYMERY que le Grand Port Maritime travaille sur ces questions. Un parking a été réalisé à proximité du transmanche au Port Ouest, certainement qu'il est possible d'aller plus loin avec le Grand Port Maritime qui n'y verra aucun inconvénient. De notre côté, nous avons installé un portique à CAPPELLE-LA-GRANDE, ce qui montre bien que nous sommes conscients de cette problématique, même s'il y a encore du travail.

Des réunions ont eu lieu avec les maires des communes concernées, notamment CRAYWICK et CAPPELLE-LA-GRANDE et la Police Nationale sur les questions de verbalisation.

Monsieur le Président : Tous les acteurs aujourd'hui sont mobilisés sur ce sujet. La question a bien été identifiée, les communes, la Communauté Urbaine, le Grand Port Maritime sont mobilisés pour essayer de résoudre ce problème. Le commissariat de police, vous l'évoquiez à l'instant, procède à des verbalisations. Ce n'est pas un problème simple qui se résout d'un coup de baguette magique, les camions sont là. Réaliser des infrastructures, cela prend du temps, au-delà de l'argent qui est mobilisé. Ce sont justement ces genres de projets qui permettent, petit à petit, de résoudre le problème et nous espérons y parvenir très vite. Comme le disait Monsieur ROMMEL, nous avançons progressivement et nous espérons pouvoir résoudre définitivement ces enjeux.

Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que la société VLB Group projette l'extension de son parking poids lourds sécurisé avec services (de 170 à 250 places) et la mise en œuvre d'une station GNL (gaz naturel liquéfié) à Craywick en bordure de la RD 1.

Ces 2 projets nécessitent un élargissement de la route départementale et l'aménagement d'un "tourne à gauche" notamment pour permettre l'accès au parking en toute sécurité. Le coût global de ces travaux a été estimé par le maître d'œuvre de l'investisseur à environ 830 000 Euros T.T.C.

L'adaptation de la route départementale nécessaire à l'accès au parking, répond à la satisfaction non seulement des besoins des usagers futurs de l'opération mais également des collectivités dans la mesure où le parking en question permettra le stationnement des poids lourds en dehors des voiries publiques inadaptées à cet usage.

Le Département, s'agissant d'une voie qui lui appartient, réalisera les travaux et prendra en charge le renforcement de la voirie sur sa largeur actuelle, dont le coût s'élève à 400 000 Euros T.T.C. environ.

Les modalités de mise en œuvre de ces travaux seront précisées dans le cadre d'une convention passée entre le Département et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le coût total prévisionnel des équipements publics est fixé comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT en Euros TTC
Travaux de renforcement de la RD 1 sur sa largeur actuelle	400 000
Travaux d'adaptation et d'élargissement de la RD 1	310 000
Travaux concessionnaires	120 000
TOTAL	830 000

La société VLB Group entend assumer partiellement le financement de l'opération à hauteur de ses besoins, soit la moitié du reste à charge après renforcement de la voirie départementale, soit encore 215 000 Euros T.T.C.

La Société VLB Group s'engage ainsi à verser une participation d'un montant équivalent à la moitié du coût de l'opération hors renforcement de la route départementale, soit 215 000 Euros à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La CUD s'engage à financer le solde de l'opération, soit encore 215 000 Euros.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de projet urbain partenarial tel qu'annexé à la présente délibération.

APPROUVE le programme des équipements publics à réaliser relatif au projet de la société VLB Group.

APPROUVE la part à la charge du Département liée au renforcement de la voie sur sa largeur actuelle. Ces dépenses sont estimées à 400 000 Euros T.T.C.

FIXE la part à la charge de l'opérateur à 50 % du montant des dépenses liées à la réalisation des équipements publics hors renforcement de la route départementale. Ces dépenses sont estimées à 215 000 Euros T.T.C. Son paiement s'effectuera conformément à la convention annexée à la délibération.

APPROUVE la part à la charge de la Communauté Urbaine de Dunkerque équivalant aux 50 % restants hors renforcement de la route départementale et estimée à 215 000 Euros T.T.C.

DÉCIDE que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses avenants éventuels et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette convention.

Monsieur le Président : En "Planification, schéma de cohérence territoriale, action foncière", Monsieur WEISBECKER, vous avez 2 délibérations.

PLANIFICATION, SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE, ACTION FONCIÈRE: Monsieur Bernard WEISBECKER

5 - Révision générale du PLUC - Arrêt du bilan de la concertation et du PLUIHD.

Monsieur WEISBECKER : Vous pouvez voir, sur mon bureau, le dossier du PLUIHD, sachez que j'ai demandé au service de l'alléger, sinon vous ne me verriez plus derrière ce dossier.

C'est une étape importante, ce soir, pour notre territoire. Le plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc) a été approuvé le 9 février 2012 et a fait l'objet, depuis cette date, de modifications et, à terme, d'une révision. Depuis 2015, nous travaillons à cette révision, et plus particulièrement depuis le 3 mars 2016 date à laquelle le conseil communautaire a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme communautaire qui devrait devenir, à terme, c'est-à-dire vraisemblablement au premier trimestre 2020, le Plan d'Urbanisme Intercommunal Habitat – Déplacements.

Je voudrais remercier les services qui ont fourni un travail considérable, ces quatre dernières années, ils ont vraiment "mouillé le maillot" et "mouillé le stylo". Nous avons aussi, et vous l'avez évoqué tout à l'heure, eu une action de concertation, dont ne peut plus se passer aujourd'hui, avec la population, avec les habitants. Nous avons également eu une action de concertation avec les communes. Il me faut également remercier l'ensemble des habitants qui ont participé à cette concertation ainsi que l'ensemble des élus qui ont voulu s'intéresser à ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va structurer notre territoire.

Tout ce dont vous avez parlé tout à l'heure aurait du mal à se faire, s'il n'y avait pas un Plan Local d'Urbanisme qui correspond aux inspirations du territoire.

Trois grands thèmes d'orientation ont été définis :

- promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre,
- promouvoir une agglomération vertueuse de proximité,
- innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique.

Vous le voyez, nous sommes "pile poil", puisque c'est ce dont vous avez discuté tout à l'heure.

A l'instar de Martin VANNIER, nous allons vous proposer un court film.

Projection d'un film.

Vous les avez aperçus très rapidement dans le film, trois vice-présidents ont participé, à mes côtés, à l'élaboration de ce projet. Je dois citer Monique BONIN, pour l'axe santé, Catherine VERLYNDE pour l'habitat et Damien CARÊME pour les déplacements.

La concertation avec le public a consisté en :

- une exposition "état des lieux", présentée dans 18 lieux de l'agglomération et pendant 2 mois à la Halle aux Sucres,
- 9 réunions publiques, 350 personnes accueillies,
- 10 rendez-vous "à votre rencontre" qui se sont déroulés sur les marchés et dans d'autres lieux de vie de l'agglomération,
- plus de 400 questionnaires renseignés,
- 1 atelier citoyens,
- 3 visites thématiques à la Halle aux Sucres,
- 7 événements labellisés,
- le grand chantier : animation pédagogique pour les classes de l'agglomération, vous avez pu les voir dans le film,
- 1 site internet, 51 contributions, 1 grand questionnaire "Pluie d'mots",
- 4 chats, 76 questions qui ont été posées,
- une cartographie interactive avec 453 "carticpeurs", 31 436 pages qui ont été vues, 563 contributions géolocalisées, 2 286 votes et 177 commentaires.

Vous le voyez, il s'agit bien d'une réelle concertation avec les habitants.

Les enjeux au cœur des préoccupations des habitants ont été regroupés au sein de 12 thématiques :

- la mobilité,
- le vieillissement de la population,
- le cadre de vie, la nature en ville,
- l'habitat adapté,
- le littoral,
- l'environnement et les impacts de la pollution,
- l'emploi,
- le commerce de proximité,
- la protection des paysages et du patrimoine,
- la santé et la désertification médicale,
- l'alimentation, les circuits courts,
- l'attractivité du territoire.

La collaboration avec les communes s'est faite :

- dans le cadre de la conférence intercommunale des maires, réunie les 14 janvier 2016 et 18 mai 2017,
- lors des soirées de sensibilisation à destination de tous les élus du territoire, les 17, 20 et 30 mars 2015,
- lors des soirées des 2, 24 juin et 13 novembre 2015, visant à présenter l'état des lieux du PLUHD aux élus du territoire,
- lors des 4 ateliers thématiques des 11 février, 10 mars, 1^{er} juin et 3 décembre 2015, visant à dégager les enjeux de territoire pour l'élaboration de ce projet,
- lors du débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil de Communauté réuni le 22 juin 2017 et des conseils municipaux entre le 21 novembre 2017 et le 4 avril 2018,
- lors des 3 séminaires des maires, les 11 octobre 2016, 13 décembre 2016 et 18 septembre 2018.

Des rencontres bilatérales ont également été organisées avec chaque commune pour répondre aux besoins spécifiques.

Enfin, 10 réunions entre les maires et les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été dédiées à la prise en compte des attentes spécifiques des personnes publiques ainsi qu'à la présentation des pièces et des règles du PLUIHD.

Le projet de PLUIHD, dont l'arrêt vous est soumis ce soir, se compose :

- d'un rapport de présentation,
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et sectorielles, appelées OAP,
- des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA),
- du règlement et de sa traduction cartographique,
- des Servitudes d'Utilité Publiques et Obligations Diverses, etc.

Il y a donc lieu d'arrêter ce soir le bilan de la concertation, d'arrêter le projet de PLUIHD, en précisant que les chiffres qui ont été communiqués, en termes de consommation d'espaces agricoles, sont passés de 253 hectares à 257,7 hectares. Ce n'est pas une forte augmentation, par contre c'est une très nette diminution par rapport au PLUc et aux plans d'il y a 10 ans, puisque je vous rappelle que nous étions à 950 hectares de consommation de terres agricoles et que nous passons à 257,7 hectares.

Pour ce qui concerne la suite des événements : en application des différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat annuel portant sur la politique locale d'urbanisme devra se tenir, et il faut également que la mise en œuvre du PLU soit régulièrement évaluée.

Nous sommes donc appelés, tous et toutes, à une gestion dynamique du PLUIHD, qui permettra de préciser, approfondir et adapter le document par des révisions thématiques ou par des modifications du futur PLUIHD. Je vous rappelle que pour le dernier PLUc, les services avaient réussi à effectuer une modification par an.

Enfin, conformément aux articles du code de l'urbanisme, le PLUIHD qui sera arrêté sera transmis, pour avis, aux Personnes Publiques Associées. Les conseils municipaux seront appelés à prononcer leur avis sur ce projet arrêté. Ils auront 2 mois, à réception du projet, pour se prononcer. Ces avis, ainsi que celui de l'autorité environnementale, la synthèse des contributions de la concertation et le présent bilan seront joints au dossier d'enquête publique portant sur PLUIHD. Vous avez là l'ensemble de la présentation en termes de "timing" :

- 2 mois pour les communes,
- 3 mois pour les personnes publiques associées,
- 1 mois d'enquête publique.

L'approbation du PLUIHD est envisagée pour le premier semestre 2020.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette délibération n° 5.

Monsieur le Président : Merci Monsieur WEISBECKER. Et pour compléter votre propos, je dois vous dire que la commission dans laquelle ce PLUIHD a été présenté a été exceptionnelle et a permis à l'ensemble des élus communautaires de pouvoir prendre largement connaissance du contenu de ce document. Qui souhaite intervenir ? Je note les demandes d'intervention de Monsieur EYMERY, Monsieur RINGOT, Monsieur MONTAGNE, Monsieur BAILLEUL. Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Monsieur le Président, le Vice-Président WEISBECKER a commencé son propos, en disant qu'il n'avait pas l'ensemble des documents devant lui, et c'est vrai, je crois qu'il y a 5 cartons de documents. Cette délibération, à mon avis, renvoie à une question plus générale de l'exercice du mandat ; elle est emblématique de cette inflation documentaire. On ne va pas se raconter d'histoire, quels sont les élus, ici, qui ont pris connaissance de

l'ensemble des documents ? Si on voulait jouer le jeu, honnêtement je ne suis même pas sûr que, sur les doigts d'une main, il y en a qui puissent le dire ! Voyez-vous, dans une assemblée où je pense que la majorité des personnes sont actives professionnellement, ce n'est possible. On nous amène une délibération de 9 pages, un dossier qui comporte peut-être 70 ou 80 plans, il y a des centaines et des centaines de pages, peut-être plus d'un millier, et l'assemblée va voter finalement un document dont les élus n'ont pas pleine conscience, dont ils n'ont pas pris connaissance, et j'avoue, moi-même qu'il n'y a pas possibilité de le faire.

Sur la concertation, franchement, moi je pense que vous n'avez pas mis les moyens qu'il fallait. Elle s'est déroulée de novembre 2017 à mai 2019 :

- 9 réunions publiques, 350 personnes accueillies. 350 personnes accueillies, on est 200 000 habitants !

- 2 286 votes, on est 200 000 habitants !

- sur le site Internet, 51 contributions, on est 200 000 habitants !

- sur la votation pour la place Jean Bart : 25 000 votants !

Quand il y a eu les réunions qui ont été faites pour "DK'plus de mobilité", je me souviens, moi j'ai assisté à plusieurs de ces réunions, il y a eu, à mon avis, beaucoup plus de monde sur un temps beaucoup plus court, parce que vous avez voulu "vendre" le projet. Donc, je pense qu'il n'y a pas vraiment eu de concertation.

Maintenant, venons-en sur le fond, et là c'est une position constante, vous savez notre attachement au triptyque "Commune, Département, Nation", aujourd'hui, l'intercommunalité dépouille les maires. Bien sûr qu'il y a une harmonisation nécessaire, mais là nous sommes dans la contrainte, puisque vous avez parlé des 3 OAP, alors que moi je ne parle pas en acronyme parce que ce n'est pas compréhensible ; les Orientations d'Aménagement et de Programmation précisent le PADD, le Plan d'Aménagement Développement Durable, on s'y perd. Il s'agit d'encadrer le développement et cela devient prescriptif, c'est opposable aux autorisations d'urbanisme. Cela veut dire que vous nous proposez, aujourd'hui, d'acquiescer un document qui va être mis en vigueur au 1^{er} semestre 2020 et qui va être opposé à des maires qui vont peut-être être élus en mars 2020 et qui ne sont pas d'accord, qui pourraient ne pas être d'accord avec ce document.

Donc, je pense que, s'il y a une chose à faire, cela dure depuis 4 ans, attendez au moins que les élections soient passées. Vous-même, Monsieur le Président, quand vous avez été élu, et vous avez été élu sur la promesse de ne pas faire l'ARENA, vous avez déboursé un chèque de 30 millions, mais vous avez arrêté un projet qui avait été décidé.

Voilà la demande que je vous fais, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : La parole est à Monsieur RINGOT.

Monsieur RINGOT : Je voudrais simplement saluer le travail effectué par notre collègue, c'est un travail fastidieux très important, et j'ai envie de dire "une bonne prise de tête", parce que franchement, pour en avoir discuté souvent avec Bernard WEISBECKER, c'est un sujet au combien difficile, et c'est aussi la relation avec l'État. Je voudrais également saluer l'ensemble des services de la Communauté Urbaine qui ont travaillé sur ce sujet. Comme chacun des maires a pu le faire, j'ai regardé ce qui se passait sur le territoire de GRAVELINES. Chaque maire a regardé, par rapport aux demandes formulées, ce qui pouvait être pris en compte et ce qui ne pouvait pas être retenu, et il y a eu un débat.

Nous sommes également soumis à des contraintes, en termes de nombre d'hectares urbanisables, etc. Beaucoup de contraintes nous sont imposées, je pense qu'il faut aussi le rappeler, parce que parfois les citoyens ont un peu l'impression qu'on bride volontairement le développement de l'urbanisme, nous ne faisons pas ce que nous voulons, nous sommes soumis à plusieurs obligations réglementaires qu'il nous faut absolument respecter. Je voudrais vraiment saluer le travail effectué.

Aujourd'hui, les parcelles constructibles sont identifiées et il nous appartient de réaliser et ça, c'est encore un autre exercice ! Je formule donc le vœu que nous puissions nous structurer pour faire émerger un maximum de projets urbains qui sont identifiés dans ce PLUHD. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RINGOT, la parole est à Monsieur MONTAGNE.

Monsieur MONTAGNE : J'interviens au nom du groupe "Rassemblement Républicain pour un Littoral en Mouvement". D'abord je voudrais, moi aussi, féliciter Monsieur Bernard WEISBECKER qui a fourni un énorme travail, certes pas seul bien sûr, mais avec les services.

Effectivement, vous avez mis en avant le mot "concertation", n'en déplaise à Monsieur EYMERY, je pense que c'est vraiment le maître mot qui aura présidé à l'ensemble du processus de construction de notre PLUIHD. Concertation avec les communes, concertation avec les habitants, avec les associations, avec le monde culturel, avec le monde éducatif, avec les entreprises, avec les partenaires institutionnels et les communes limitrophes, j'en oublie sûrement. Il y a eu des dizaines de réunions publiques, des expositions, des rencontres sur les marchés, des tchats sur Internet, qui nous ont permis de construire ensemble une vision commune de l'avenir et un projet partagé.

Aujourd'hui, cette large consultation a abouti à un document qui va structurer nos politiques en termes d'urbanisme, d'habitat et de transport sur le territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Notre PLUIHD porte en lui les germes d'un développement harmonieux et équilibré pour le dunkerquois.

Notre territoire a connu, au cours de son histoire, de nombreuses évolutions. Depuis des siècles, il est un véritable laboratoire vivant de l'aménagement humain sur des espaces naturels, parfois à son détriment. Il y a eu la question de la gestion de l'eau, les canaux, les waterings, les espaces pris ou rendus à la mer, qui ont façonné notre géographie. Les guerres ont engendré des cycles de destruction puis de reconstruction de nos villes et villages. Plus près de nous, l'industrie qui a nourri tant de familles a parfois aussi contribué à fragiliser notre environnement. Nous sommes, de GRAND-FORT-PHILIPPE à BRAY-DUNES, le fruit de notre histoire de cette tradition.

Avec notre PLUIHD, nous disposerons de tous les outils pour poursuivre ce processus créatif qu'est la vie d'une agglomération. Le document qui nous est présenté aujourd'hui devrait, à mon sens, faire largement consensus, car il propose les orientations nécessaires à un développement équilibré et vertueux du dunkerquois. Il nous permettra de préparer notre avenir, d'assurer notre attractivité, notre dynamisme économique et démographique, tout en respectant notre histoire, notre patrimoine naturel et urbain. Il nous donne aussi les outils pour réparer les cicatrices du passé, là où cela s'avère nécessaire, pour assurer une meilleure égalité entre tous, pour proposer une mobilité accessible et apaisée, un habitat adapté aux besoins de la population et respectueux de l'environnement.

Ce document, par sa densité et sa cohérence, nous permet de répondre aux grands enjeux que nous nous sommes fixés collectivement ces dernières années en matière d'agriculture et d'alimentation, de valorisation et de préservation de la biodiversité, de renforcement et de modernisation de notre appareil économique et de l'emploi, de solidarité, d'accès à l'habitat et la mobilité. Il nous propose, bel et bien, un développement durable pour notre territoire. C'est pourquoi, je vous invite à approuver unanimement le travail effectué, afin d'arrêter le projet de PLUIHD de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Je vous remercie.

Monsieur le Président : La parole est à Monsieur BAILLEUL.

Monsieur BAILLEUL : Merci Monsieur le Président.

Bien évidemment, je rejoins les remerciements et les louanges adressés à Bernard WEISBECKER et à son équipe pour le travail effectué. J'y ai participé lors de réunions de concertation qui ont toujours été très fructueuses et je tiens, Monsieur WEISBECKER, au nom de la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE à vous remercier.

Sur le sujet de la participation, je dois vous dire qu'il est délicat de mesurer le nombre de participants sur un sujet aussi ardu, aussi difficile. Vous l'avez entendu dans le reportage, à l'occasion de la petite enquête "micro trottoir" : attirer des gens en leur disant nous allons faire le bus gratuit, cela parle à tout le monde et de nombreux habitants ont participé aux réunions du projet "DK' plus de mobilité", mais attirer les habitants en disant nous allons vous expliquer les subtilités du PLUIHD, c'est déjà moins simple. Donc, vous le voyez, il ne faut pas mesurer l'importance de ce document, et surtout de la concertation qui en a été tirée, au nombre de participants, loin de là.

Par contre, ce document répond véritablement à un défi important. À mes yeux, et c'est ce que j'ai dit en commission la semaine dernière, nous sommes sur une métropolisation galopante dans les principales régions de France et, pour une agglomération intermédiaire comme la nôtre, il faut résister, il faut avoir les moyens de ses ambitions, il faut être capables de construire notre avenir pour éviter d'être dévorés par un ogre qui, pour nous, s'appelle la métropole de LILLE ; dans d'autres régions, c'est Bordeaux ou encore Montpellier et c'est ainsi, parce que cela a été construit depuis de nombreuses années, peut-être 20 ou 25 ans, si on remonte aux premières décisions prises à Bruxelles au sujet des métropoles.

Nous avons répondu à cet enjeu de manière intelligente, en termes de renforcement du cœur d'agglomération c'est essentiel, en termes de mobilité, tout en gardant la maîtrise du foncier sans le dépenser outre mesure. Nous avons répondu aux grandes questions économiques, aux grandes questions du plan local de l'habitat. Je crois, vraiment, qu'avec ce travail qui est abouti et qui sera régulièrement revu chaque année, nous avons véritablement répondu à ce défi essentiel qui est de garder une grande agglomération dunkerquoise qui se tourne vers la métropole, qui travaille avec elle, mais qui n'est pas englobée et qui voit cette métropole comme un frein massif à son développement.

Monsieur le Président : La parole est à Madame VERLYNDE.

Madame VERLYNDE : Je voudrais vous faire part de ma colère, quand j'entends les propos de Monsieur EYMERY, parce que pour Bernard WEISBECKER, pour Monique BONIN, pour Damien CARÊME, pour les services communautaires et moi-même, pendant trois ans cela a été un véritable marathon. Effectivement, nous avons essayé de rencontrer un maximum de personnes, que ce soient des élus, des habitants, des citoyens, des associations. Nous nous sommes déplacés, nous avons bougé, travaillé, et vraiment "bossé" et pour moi, ce PLUIHD est le document le plus important de la Communauté Urbaine de Dunkerque, c'est celui qui, comme l'a dit le Président tout à l'heure, prévoit l'avenir.

Alors effectivement, comme le disait Monsieur BAILLEUL, ce n'est pas forcément "bandant", pour les gens, de parler d'urbanisme ou de territoire ; le bus gratuit, forcément cela parle beaucoup plus aux gens.

Pour la ville de BRAY-DUNES, et en tout cas pour moi, j'ai apprécié les propos de Monsieur MONTAGNE quand il évoquait les cicatrices du passé et les blessures, parce que, effectivement, moi le PLUc, je l'ai pris en "pleine tête", J'ai été élue maire après son adoption, et ce qu'on a laissé faire sur le territoire bray-dunois, je trouve ça honteux. Je me suis battue. Et si je suis ici, à la Communauté Urbaine de Dunkerque, si aujourd'hui, Patrice VERGRIETE m'a confié les rênes de l'habitat, c'est essentiellement pour pouvoir "bossier" sur ce projet. Alors, vous entendre dire qu'il faut surtout attendre les prochaines élections et que personne ne doit le voter et laisser les prochains maires le faire, et bien moi, je suis désolée de vous le dire, je me suis battue pour cela, et je me battrai pour ça.

Monsieur le Président : Merci Madame VERLYNDE, il n'y a plus d'orateurs, je propose de redonner la parole à Bernard WEISBECKER ...

Monsieur EYMERY : ... Monsieur le Président ...

Monsieur le Président : ... Monsieur EYMERY, souhaitez-vous intervenir de nouveau ?

Monsieur EYMERY : (inaudible hors micro).

Monsieur le Président : Non, il n'y a pas eu d'interpellation, Madame VERLYNDE vous a répondu normalement ...

Monsieur EYMERY : ... inaudible hors micro.

Monsieur le Président : D'accord, c'est dit, elle vous a entendu, vous vous expliquerez après la séance. Monsieur WEISBECKER, vous avez la parole.

Monsieur WEISBECKER : Merci Monsieur le Président. J'aimerais intervenir sur la participation. Certains peuvent en penser ce qu'ils veulent, mais elle est quasiment unique en France sur un PLU. Personnellement, j'ai souvent évoqué le sentiment d'appartenance communautaire, et je crois qu'il a progressé à travers toutes ces consultations. Notre territoire, nous le partageons et nous devons en être fiers. Moi, je suis également fier et on ne le dit pas assez, parce que les élus ont été très nombreux à participer à ces réunions, ce qui me fait dire que ce PLUIHD doit être un des meilleurs de France.

Monsieur le Président : Monsieur WEISBECKER, avec le bus nous étions Champion d'Europe, avec le PLUIHD, vous êtes Champion de France.

A mon tour, je voudrais vraiment féliciter "la bande des quatre", l'équipe autour de Bernard WEISBECKER qui, je suis d'accord avec Madame VERLYNDE, a vraiment dépensé beaucoup d'énergie. Damien CARÊME, Monique BONIN, Catherine VERLYNDE, Bernard WEISBECKER, nous les avons vus partout. Vous avez vraiment cherché à vous mobiliser, vous avez cherché à rassembler, à faire converger des points de vue. Je pense que vous avez, effectivement, largement joué votre rôle sur ce document et franchement chapeau !

Je voudrais aussi remercier les maires, parce que l'ensemble des maires s'est aussi mobilisé. Ce n'est pas un "PLU supra" c'est un "PLU inter", c'est à dire qu'il a été construit avec l'ensemble des maires.

Ce n'est pas facile de concilier une vision étatique qui intègre des enjeux qu'on peut tout à fait comprendre comme le changement climatique, la biodiversité, les enjeux environnementaux qui sont légitimes, avec des enjeux communautaires, comme par exemple l'équilibre commercial et des enjeux communaux qui peuvent être parfois la hauteur des bâtiments. Finalement, croiser ces différents niveaux de légitimité qui s'impose à un territoire n'est pas toujours simple et pourtant tout le monde a joué le jeu et est arrivé à ce document et je tiens vraiment à vous en remercier tous.

Et puis, je voudrais remercier les services, parce que les équipes sont là, ils ont fait un travail fantastique : il y a eu beaucoup de ressources autour de la concertation avec les élus mais aussi avec la population et ce n'est pas, non plus, toujours simple d'intégrer l'ensemble des éléments.

Vous évoquez les PLU de France, c'est vrai que la Communauté Urbaine, aujourd'hui, a réussi à intégrer la dimension intercommunale c'est le "I", la dimension habitat, la dimension déplacements, dans un même et seul document, ce qui est aujourd'hui pas du tout négligeable et, finalement, peu de territoires en France aujourd'hui peuvent se targuer d'avoir réussi l'intégration à la fois des thématiques, et de l'ensemble des territoires. Donc vraiment un grand coup de chapeau.

Ce que je voudrais, Monsieur WEISBECKER, avant de passer au vote, c'est que vous puissiez rappeler la procédure. Je demande à la technique de projeter à nouveau la diapositive relative au calendrier, de manière à ce que chacun comprenne ce qui va se passer maintenant.

L'approbation du PLUIHD est prévue au premier semestre 2020, ce sera très probablement après la fin mars, ce qui donne quand même une légitimité que nous n'avons pas eue au mandat précédent puisque, lorsque nous avons été élus maires pour ce mandat-ci, le PLU, non seulement était arrêté mais approuvé, c'est ce qu'a dit Madame VERLYNDE tout à l'heure, ce qui n'est pas tout à fait le cas du calendrier actuel qui laisse quand même, je trouve, une légitimité démocratique. Monsieur WEISBECKER, je vous donne la parole pour en rappeler les grandes étapes.

Monsieur WEISBECKER : Merci Monsieur le Président. Aujourd'hui, nous devons arrêter le projet.

Prochainement, nous transmettrons ce projet arrêté à l'ensemble des communes qui auront deux mois pour voter "oui" ou "non", selon qu'elles acceptent ou non la partie communale de ce projet.

Puis, ce projet sera transmis aux Personnes Publiques Associées. Nous les avons évoquées, mais il y en a peut-être une que nous n'avons pas citée lors du débat tout à l'heure, c'est la chambre d'agriculture et les agriculteurs avec lesquels nous avons beaucoup travaillé qui ont été associés à l'élaboration. Ces Personnes Publiques Associées disposeront de trois mois pour donner leur avis.

Ensuite, le document sera transmis à l'enquêteur qui ouvrira l'enquête publique pendant un mois, durée pendant laquelle chacun a le droit d'intervenir pour apporter son témoignage ou faire une demande.

Enfin, nous arriverons à la dernière étape, celle de l'approbation du PLUiHD, et non plus du projet, qui devrait intervenir, selon nos estimations, dans le premier semestre 2020.

Monsieur le Président : Merci Monsieur WEISBECKER, c'est important de rappeler le calendrier. Je passe au vote de la délibération n° 5. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour". Je vous en remercie. Elle est adoptée.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

Monsieur WEISBECKER : Merci pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 3 mars 2016, le Conseil de Communauté a prescrit la révision générale du plan local d'urbanisme communautaire (PLUc) approuvé le 9 février 2012 sur les 19 communes et communes associées qui composent la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et a engagé à cet effet la concertation avec le public et les communes.

Cette révision du PLU communautaire est indispensable pour répondre aux nouveaux défis de développement de la Communauté Urbaine de Dunkerque, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales. La révision du PLUc a également consisté à intégrer les volets "habitats" et "déplacement" au sein du Plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH (Programme local de l'Habitat) et PDU (Plan de déplacement urbain) : le PLUiHD.

Ainsi, le Conseil de Communauté réuni le 22 juin 2017 a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Expression du projet de territoire communautaire, le PADD porte les grandes orientations d'aménagement du territoire qui sont traduites dans les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement opposables sur tout le territoire communautaire.

Conformément aux articles L 103-2 à L 103-6 du code de l'urbanisme et à l'ambition de construire un dialogue citoyen innovant qui implique les jeunes, qui va à la rencontre des publics au-delà des participants habituels des processus de concertation et renforce la dimension pédagogique en s'appuyant sur les forces vives du territoire et notamment le Learning Center ville durable, une concertation avec le public a été menée pour construire ce nouveau projet de territoire. Les communes, les personnes publiques et les acteurs du développement de la Communauté Urbaine de Dunkerque ont également été associées à l'élaboration du projet.

Cette révision partagée a permis de dégager trois orientations pour le développement de notre territoire :

- Promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre,
- Promouvoir une agglomération vertueuse de proximité,
- Innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique.

En cohérence avec le PADD développé autour de ces 3 orientations et dans le respect des singularités communales, des orientations d'aménagement et de programmation et le règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinés :

- Pour traduire les grandes orientations figurant dans les plans et programmes déclinés dans les politiques publiques adoptées par le conseil communautaire,
- Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant les corridors écologiques, voire en sanctuarisant certaines zones naturelles, et en élaborant des règles favorisant la transition énergétique et un urbanisme favorable à la santé,
- Pour renforcer les grands équilibres du territoire communautaire, entre zones urbaines, agricoles, naturelles, forestières, zones en extension, et faire émerger le projet agricole du territoire,
- Pour renforcer la qualité du cadre de vie par un urbanisme de projet qui tient compte de la protection des caractéristiques urbaines, rurales, architecturales, patrimoniales, naturelles, etc,
- Pour permettre un développement contextualisé des milieux urbains dont les spécificités ont été identifiées dans le diagnostic,
- Pour permettre le maintien et la création d'emplois sur le territoire et créer les conditions de son attractivité grâce à la disponibilité de fonciers dédiés aux activités économiques,
- Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce et notamment les pôles commerciaux,
- Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques tierces en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics, en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire : Communauté Urbaine de Dunkerque, commune, Etat, Département, etc.

Le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUIHD) est consultable en version papier au siège de la communauté Urbaine de Dunkerque et en version numérique sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que sur le site dk-pluihdidees.fr.

Le projet de PLUIHD peut ainsi être soumis au Conseil de Communauté à l'issue du bilan de la concertation arrêtée lors de cette même séance.

Bilan de la concertation avec le public

Pour mener à bien cette révision, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mené une démarche ambitieuse de concertation avec le public. Les modalités librement définies par le Conseil de communauté par la délibération du 3 mars 2016 ont été mises en œuvre et complétées d'outils d'information et d'un plan de communication dédié visant à faciliter l'information du public et l'expression citoyenne.

Un état de la concertation présentant son déroulement et une analyse des contributions est mis à la disposition des élus pour préparer le présent bilan.

La concertation en chiffres :

- 1 exposition "Etat des lieux" présentée dans 18 lieux de l'agglomération et pendant 2 mois à la halle aux sucres,
- 9 réunions publiques, 350 personnes accueillies,
- 10 rendez-vous "à votre rencontre" sur les marchés et autres lieux de vie de l'agglomération,
- plus de 400 questionnaires renseignés,
- 1 atelier citoyen,
- 3 visites thématiques à la halle aux sucres,
- 7 évènements labellisés,
- "Le grand chantier" : animations pédagogiques pour les classes de l'agglomération,
- 1 site internet : 51 contributions, un grand questionnaire et des Pluih d'mots,
- 4 t'chats : 76 questions posées,
- 1 cartographie interactive : 453 carticipeurs, 31 436 pages vues, 563 contributions géolocalisées, 2 286 votes et 177 commentaires.

Les enjeux au cœur des préoccupations des habitants peuvent être regroupés au sein des 12 thématiques suivantes :

Ces thématiques expriment les enjeux que le PLUIHD se doit d'embrasser.

a) Mobilité

La concertation a enregistré une forte demande d'aménagements cyclables séparés de la circulation automobile afin d'offrir un maximum de sécurité aux cyclistes. Les voies vertes sont particulièrement plébiscitées.

Les interruptions de voies cyclables sont montrées du doigt, les contributeurs appellent à des itinéraires continus.

Le manque d'entretien est également mis en avant, ceci concerne autant le balayage que l'élagage des arbres et des haies qui longent les voies cyclables.

Enfin, plus de stationnements sécurisés pour les vélos sont nécessaires pour rassurer les cyclistes et permettre aux personnes qui n'ont pas d'espace chez eux de privilégier ce mode de déplacement.

La gratuité du nouveau réseau de bus dunkerquois est très appréciée par l'ensemble des personnes qui se sont exprimées sur le sujet.

Dans les communes périphériques, plus éloignées de l'hyper centre de l'agglomération, les élus et les habitants réclament des fréquences supplémentaires de bus urbains, TC urbains, pour répondre plus efficacement aux besoins de la population.

Le stationnement est fortement critiqué par la population, que l'on soit dans le centre d'agglomération mais aussi dans les autres communes. Elle estime qu'il n'existe pas une seule et même logique, rendant cette politique très peu claire pour le grand public. Le stationnement sur voirie mais également en enclos sont tous les deux concernés.

Cependant, il existe de fortes disparités entre les demandes. Certains rêvent de centres-villes où les seuls véhicules autorisés seraient des navettes de connexion avec des parkings relais, situés à la périphérie. D'autres souhaitent des parkings à la lisière du centre-ville pour se stationner relativement à proximité du centre et effectuer leurs achats sans trop avoir à se déplacer. Enfin, certains veulent conserver les voitures en centre-ville avec plus de stationnements à proximité immédiate des commerces.

b) Vieillesse de la population

Le vieillissement de la population est un véritable sujet de société qui intéresse toutes les tranches d'âge de la population. En effet, les questions autour du nombre de places en EHPAD ou en maisons de retraite inquiètent autant les personnes âgées que les plus jeunes qui seront évidemment concernés plus tard.

Quand certaines personnes âgées veulent rester chez elles le plus longtemps possible, impliquant souvent des besoins supplémentaires en termes de services à domicile, d'autres souhaitent quitter leur maison mais rester dans leur quartier. Or les logements adaptés sont relativement rares et ne suffisent pas.

Ce vieillissement met également en avant les difficultés à remplacer les médecins et le casse-tête pour ces personnes peu mobiles à trouver un endroit à proximité pour se soigner.

c) Cadre de vie et nature en ville

Plus de nature en ville, arbres et fleurs, est l'une des volontés qui revient le plus fréquemment dans les échanges avec la population. Même si ce souhait est plus fort dans la zone agglomérée, il concerne tout le territoire.

Les espaces verts sont très plébiscités par la population. Il est également souhaité le développement des espaces de jeux pour les enfants, de type parcs urbains, à proximité des lieux de vie, habitations, écoles, commerces, etc.

Si les paysages et le cadre de vie sont déjà très appréciés par une grande majorité de dunkerquois, la modernisation, en cours, de l'agglomération est régulièrement mise en avant comme un point très positif.

Un bémol concerne la propreté très critiquée dans plusieurs zones urbaines.

d) Habitat adapté

La question du parcours résidentiel est un sujet récurrent à tous les niveaux de la concertation : que l'on soit jeune pour trouver un logement adapté à ses finances et à proximité de ses centres d'intérêts, ou plus âgé avec un logement répondant, par exemple, à certaines normes d'accessibilité et proche d'une offre médicale.

Pour de nombreuses personnes, les bailleurs et les propriétaires ont un rôle à jouer pour offrir des conditions décentes aux habitants de l'agglomération, en respectant certaines règles qui devraient leur être imposées afin d'éviter les logements vétustes.

La vacance de logements est vivement critiquée lorsque l'on sait que l'offre de logements, notamment pour les jeunes, est insuffisante.

Enfin, il est souhaité que l'habitat respecte l'architecture du territoire : forme, matériaux utilisés, adaptation au climat, etc.

e) Littoral

Que l'on réside à l'est ou à l'ouest du territoire, le littoral, sa plage, sa digue et ses dunes, reste l'endroit préféré des habitants de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il est d'ailleurs très souvent cité comme la plus-value de l'agglomération dunkerquoise.

Lieu de loisirs fédérateur, il permet une grande pluralité d'activités culturelles et sportives très appréciées par de nombreux dunkerquois, qui mettent régulièrement en avant cette richesse qu'offre naturellement le territoire.

Le port représente également un atout important dans l'attractivité du territoire au vu des emplois directs et indirects qu'il permet de créer, notamment en lien avec le secteur industriel.

f) Environnement et impacts de la pollution

Plusieurs craintes sont émises par la population autour de la pollution du territoire.

En premier lieu, le nombre de camions présents sur l'A16 génèrent de nombreuses inquiétudes quant aux particules rejetées dans l'atmosphère et à la qualité de l'air, que ce soit pour les habitants proches de l'autoroute mais aussi pour ceux plus éloignés.

En lien également avec la qualité de l'air, même si ce sujet a été moins évoqué lors des différents débats, les industries de l'agglomération et leurs rejets sont régulièrement pointés du doigt par la population.

Enfin, ces craintes se retrouvent aussi au niveau de la consommation des produits locaux, concernés indirectement par cette pollution.

g) Emploi

L'emploi reste un sujet primordial sur le territoire et apparait quasi systématiquement dans les discussions menées.

Les jeunes sont les premiers concernés. Les habitants souhaitent la création d'emplois supplémentaires qui leur soient dédiés afin de diminuer le chômage de cette catégorie de population et d'éviter leur départ vers d'autres territoires.

La diversification et la transition économiques ne sont pas forcément des sujets très discutés. Les habitants veulent conserver leurs usines existantes et en accueillir de nouvelles. C'est surtout la formation inadaptée qui est évoquée. En effet, l'offre de formation proposée sur le territoire semble peu liée aux métiers présents dans l'agglomération.

Enfin, le port est vu comme un espoir de développement du territoire.

h) Commerce de proximité

Plusieurs inquiétudes concernent l'avenir du "petit commerce" en centre d'agglomération mais également dans les autres communes. Ce commerce de proximité est très apprécié des habitants qui souhaitent le voir se développer encore plus pour des centres-villes plus attractifs.

La préservation du commerce de proximité est également jugée indispensable pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées en limitant leurs déplacements.

D'ailleurs, les commerces de centre-ville tout comme les marchés sont souvent considérés comme des loisirs pour les habitants à proximité mais aussi pour la population qui vient de plus loin.

Plusieurs regrettent l'absence de certaines enseignes sur le territoire, les incitant à sortir du territoire pour effectuer leurs achats.

i) Protection des paysages et du patrimoine

Les paysages du territoire sont appréciés par l'ensemble de la population dunkerquoise, mais aussi par les visiteurs croisés sur différents rendez-vous. Insolites et singuliers, ils offrent une richesse multiple à l'agglomération. Leur protection est impérative pour chaque habitant, principalement les espaces dunaires, leur faune et leur flore.

La dimension historique du littoral est également mise en avant : le patrimoine bâti, de style flamand, mais aussi non-bâti, véritable identité, qui font de l'agglomération, un lieu unique.

Les habitants évoquent également la protection de lieux liés aux activités économiques du territoire, tels que les anciennes usines, les hangars agricoles ou encore les voies de chemin de fer.

j) Santé et désertification médicale

La diminution de l'offre médicale sur le territoire est systématiquement mise en avant lors des différents temps de concertation.

Grandement liée à l'attractivité du territoire, cette raréfaction des médecins,

notamment des spécialistes, inquiète de nombreux habitants, notamment les personnes âgées qui rencontrent plus de difficultés de mobilité.

Mais d'autres groupes d'âges de la population dunkerquoise soulignent cette désertification médicale et le fait que devoir parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour se soigner les incite à quitter le territoire pour s'installer plus près de centres médicaux.

La multiplication des maisons de santé sur le territoire, proposant plusieurs types de spécialités médicales, semble être une solution mais beaucoup de craintes persistent.

k) Alimentation et circuits courts

La politique alimentaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque est régulièrement questionnée par les habitants.

La population est très intéressée par une consommation locale mais l'offre semble encore insuffisante malgré les 50 % de terres agricoles qui composent le territoire. L'information sur les circuits courts est manquante ce qui empêche les habitants de se sensibiliser à la question de manière plus approfondie.

Le "bio" semble également faire son chemin dans la mentalité des gens, notamment en vue d'être privilégié dans les repas préparés par la collectivité pour les enfants et les aînés.

Cependant, de nombreuses craintes s'élèvent sur le risque que représente la consommation de produits locaux et les rejets des industries du territoire.

l) Attractivité du territoire

L'attractivité du territoire est systématiquement évoquée par les habitants de l'agglomération. Elle est liée à chaque thématique de la concertation et représente un élément non négligeable pour l'avenir.

Ainsi de nombreux habitants lui attribuent la baisse démographique dans l'agglomération, notamment le départ des plus jeunes vers d'autres destinations offrant des emplois plus pérennes, plus adaptés et donc des conditions de vie plus décentes.

Le non remplacement des médecins et la nécessité de devoir faire plusieurs dizaines de kilomètres pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste jouent sur cette attractivité et sur la perte d'habitants.

Enfin l'habitat est également évoqué, notamment pour les inquiétudes liées au vieillissement de la population et au manque de lieux dédiés aux séniors.

Collaboration avec les communes

La procédure de révision générale du PLUiHD se fait également en étroite collaboration avec les communes. Le Conseil de Communauté a ainsi défini le 3 mars 2016 les modalités de collaboration avec les communes. Tout au long de la procédure, le PLUiHD a été mis à l'ordre du jour de diverses instances politiques en vue d'une définition partagée de l'état des lieux, des enjeux et du projet de territoire :

- dans le cadre de la conférence intercommunale des maires réunie les 14 janvier 2016 et 18 mai 2017,
- lors des soirées de sensibilisation à destination de tous les élus du territoire des 17, 20 et 30 mars 2015,
- lors des soirées des 2, 24 juin et 13 novembre 2015 visant à présenter l'état des lieux du PLUiHD aux élus du territoire,
- lors des 4 ateliers thématiques des 11 février, 10 mars, 1er juin et 3 décembre 2015 visant

à dégager les enjeux de territoire pour l'élaboration du projet de territoire du PLUIHD,
- lors du débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil de Communauté réuni le 22 juin 2017 et des conseils municipaux entre le 21 novembre 2017 et le 4 avril 2018,
- lors des 3 séminaires des maires des 11 octobre 2016, 13 décembre 2016 et 18 septembre 2018 réunissant les maires des communes et permettant de débattre, d'échanger et d'arbitrer sur les projets et les différentes thématiques du PLUIHD : agriculture, consommation foncière, développement économique, projets communaux, préservation de l'environnement, extension urbaine, santé, climat, air, bruit, énergie, etc. et définir ainsi un projet de territoire.

Des rencontres bilatérales ont également été organisées avec chaque commune pour répondre à leurs besoins spécifiques. Enfin, 10 réunions entre les maires et les Personnes Publiques Associées dédiées à la prise en compte des attentes spécifiques des personnes publiques ainsi qu'à la présentation des pièces et des règles du PLUIHD ont été organisées.

Cette collaboration doit se poursuivre jusqu'à l'approbation du PLUIHD, en particulier lors d'une ultime conférence intercommunale des maires qui doit être réunie avant cette approbation.

Le projet de PLUI HD soumis à l'arrêt

Fruit d'une élaboration partagée, le projet de PLUIHD annexé à la présente délibération peut ainsi être proposé au Conseil de Communauté.

Le PLUIHD se compose :

- d'un rapport de présentation,
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et sectorielles (OAP),
- de Programmes d'Orientations et d'Actions (POA),
- du règlement et de sa traduction cartographique,
- d'annexes : Servitudes d'Utilité Publiques et Obligations Diverses, etc.

Le rapport de présentation est une pièce pédagogique présentant chaque pièce du PLUIHD et justifiant des choix retenus au regard de diagnostics et analyses, démographiques, foncières, environnementales, sectorielle, etc. Il comprend une évaluation environnementale obligatoire.

A ce titre, le rapport de présentation comprend un rapport des incidences environnementales du PLUIHD qui décrit l'articulation du plan avec les documents, plans et programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte, et définit des critères, indicateurs et modalités pour suivre les effets du PLUIHD. Ce rapport des incidences comporte également une analyse des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan, mais également une analyse des incidences globales du projet de PLUIHD au regard de chacun des 42 enjeux environnementaux identifiés dans la synthèse des enjeux de l'état initial de l'environnement :

- un cadre naturel et paysager singulier à valoriser,
- un engagement vers un cycle urbain durable à poursuivre,
- de nombreux risques et nuisances à maîtriser.

Le PADD décrit les orientations d'aménagement et de développement pour notre territoire. Il s'articule autour de trois orientations :

- promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre,
- promouvoir une agglomération vertueuse de proximité,
- Innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique.

Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) précisent le PADD. Au travers des OAP, il s'agit en effet d'encadrer le développement de secteurs stratégiques pour le développement du territoire communautaire ou de porter des politiques communautaires devant trouver leur traduction dans l'aménagement. Contrairement au PADD, elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme dans un rapport de compatibilité. Le projet de PLUIHD comprend ainsi 3 OAP thématiques :

- une OAP Habitat tenant lieu de Programme Local de l'Habitat assortie d'un Programme d'Orientations et d'Actions correspondant à la mise en œuvre des orientations contenues dans l'OAP. Contrairement à l'OAP, le POA n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme,
- une OAP Déplacements tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains assortie d'un Programme d'Orientations et d'Actions correspondant à la mise en œuvre des orientations contenues dans l'OAP. Contrairement à l'OAP, le POA n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme,
- une OAP Paysage, Biodiversité et Patrimoine.

Le PLUIHD comprend également des OAP sectorielles traduisant les projets urbains.

Le règlement décrit zone par zone la vocation des sols et les règles qui doivent s'appliquer à toutes constructions et installations et ce, même si aucune autorisation ou déclaration administrative n'est exigée. Il est composé d'une partie écrite et d'une partie graphique. La partie écrite du règlement du PLUIHD se compose de 3 livres traduisant les orientations du PADD et des OAP thématiques en fonction des enjeux identifiés à l'issue des diagnostics et analyses présentées dans le rapport de présentation :

- le livre 1 portant les dispositions générales applicables à tous les zonages. Ce livre contient diverses définitions communes à toutes les zones,
- le livre 2 relatif aux zones constructibles urbaines mixtes, aux zones constructibles urbaines spécifiques, économiques, etc. et à urbaniser constructibles,
- le livre 3 relatif aux zones inconstructibles agricoles A, naturelles N. La zone A préservant l'activité agricole et autorisant les activités nécessaires à cette activité. Au sein des zones naturelles, il existe plusieurs règlements dont l'occupation des sols est fonction des enjeux environnementaux et paysagers.

Dans le cadre de la révision du PLUIHD et en application des dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014, une nouvelle réglementation en matière de rédaction des PLU est entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

La partie réglementaire du code de l'urbanisme a connu une modernisation de son contenu par décrets suite à la loi ALUR du 24 mars 2014. En particulier, le décret n°2015-1783 du 29 décembre 2015 tend à moderniser et clarifier la structure de la partie réglementaire du code de l'urbanisme permettant ainsi une refonte et une modernisation du règlement des nouveaux PLU(i).

Les objectifs principaux de cette modernisation du contenu des PLU(i) sont les suivants :

- prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel : renouvellement urbain, mixité, préservation de l'environnement, nature en ville, etc.,
- offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux,
- favoriser un urbanisme de projet en donnant plus de sens au règlement du PLU (i),
- simplifier le règlement et faciliter son élaboration,
- clarifier et sécuriser l'utilisation d'outils innovants déjà mis en œuvre par des collectivités.

Le nouveau règlement des PLU(i) est désormais restructuré en 3 chapitres établis à partir de la nomenclature de la loi ALUR :

I - Usage des sols et destinations des constructions.

II - Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères : volumétrie, implantation, traitement environnemental, stationnement.

III - Equipements et réseaux : condition de desserte des terrains.

Afin de ne pas fragiliser les procédures d'élaboration ou de révision en cours à cette date, le décret n°2015-1783 prévoit des mesures transitoires en son article 12-VI.

Il est ainsi prévu que ces procédures puissent être menées à leur terme dans des conditions inchangées. Un droit d'option est cependant ouvert aux collectivités souhaitant intégrer le contenu réglementaire modernisé dans leur élaboration ou révision en cours et qui n'ont pas encore arrêté le projet de PLU.

Ainsi, pour la procédure de révision du PLU intercommunal Habitat-Déplacements en cours, les nouvelles dispositions réglementaires issues du décret s'appliqueront si une délibération du Conseil communautaire se prononce en faveur de l'intégration du contenu modernisé du PLU à la procédure en cours, au plus tard lors de l'arrêt de projet.

Dans le cadre de la révision du PLUIHD en cours, il est proposé d'opter pour le règlement modernisé du PLU, qui devient la référence pour l'ensemble des documents d'urbanisme à venir.

Le règlement comprend également en annexe des inventaires dédiés à la protection et à la promotion du patrimoine, qu'il soit architectural, agricole, naturel ou paysager : l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant changer de destination, l'inventaire des arbres remarquables, l'inventaire du patrimoine architectural (IPA).

Enfin, le règlement liste les emplacements réservés par exemple pour le logement ou encore pour les équipements publics et les servitudes assimilées telles que les Périmètres d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG), les Servitudes de Mixité Sociales (SMS).

Le plan de zonage et les autres plans réglementaires constituent la partie graphique du règlement en délimitant les différentes zones. Ils indiquent que certaines zones sont concernées par un risque inondation, pollution, etc. Ils localisent également les éléments inscrits aux inventaires du PLUIHD. Les plans dédiés aux périmètres d'attractivités des stations de mobilité et aux hauteurs cartographient les règles applicables en la matière qui peuvent ainsi être affinées au sein même de la zone concernée.

Les annexes du PLUIHD contiennent des dispositions qui s'imposent d'emblée aux occupations des sols ou qui nécessitent d'être portées à la connaissance des occupants des sols. Parmi ces annexes, figurent les servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.) et les obligations diverses portées à la connaissance des constructeurs.

Arrêt du PLUIHD

Vu les éléments présentés,

Vu les délibérations successives des 19 décembre 2013, 18 juin 2015 et 3 mars 2016 portant prescription de la révision générale du PLUC du 9 février 2012 en PLUi valant PLH et PDU (PLUIHD),

Vu la décision de la conférence intercommunale des maires du 14 janvier 2016 portant sur la collaboration entre la CUD et les communes pour la révision générale du PLUC,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5216-5 relatives aux compétences en matière d'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L101-1 et suivants, L 103-6 et L 153-14 à L 153-18, R153-3 à R153-7,

Vu le code de l'urbanisme, et en particulier les articles L104-2 et suivants, et R104-8 et suivants concernant l'évaluation environnementale des PLU,

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment les articles L302-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code des transports et en particulier les articles L1214-14 et suivants,

Vu les débats tenus au sein du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu l'avis de la commission "Urbanisme réglementaire, foncier et habitat",

Considérant que la concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD s'est déroulée conformément aux objectifs poursuivis et modalités définis lors du lancement de la révision du PLUc,

Considérant que le projet de PLUiHD avec contenu modernisé du règlement est désormais prêt à être arrêté,

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

ARRETE le bilan de la concertation.

SE PRONONCE favorablement en faveur d'une intégration du contenu modernisé du PLU, et notamment du nouveau règlement issu du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, à la procédure de révision du PLUI HD en cours.

APPROUVE l'application de l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016 à la procédure de PLUI en cours ;

ARRETE le projet du PLUIHD.

Le Conseil rappelle qu'en application des dispositions prévues à l'article L 5211-62 du code général des collectivités territoriales, un débat annuel portant sur la politique locale d'urbanisme doit se tenir. De même, les articles L 153-27 à L 153-30 du code de l'urbanisme imposent que les résultats de la mise en œuvre du PLUi valant PLH et PDU soient régulièrement évalués pour ses différents volets (urbanisme, environnement, habitat, transport, etc.), et nous sommes donc appelés à une gestion dynamique du PLUIHD. Cette gestion dynamique permettra de préciser, d'approfondir, et d'adapter par des révisions thématiques ou par des modifications le PLUIHD.

Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, le PLUIHD ainsi arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, mentionnées à l'article L132-7 et L132-9 du même code.

Conformément à l'article L153-17, le projet de PLUIHD arrêté est également soumis à leur demande aux communes limitrophes, EPCI directement intéressés et à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les Conseils Municipaux sont appelés à donner leur avis sur le projet arrêté, dans un délai

de 3 mois (en vertu des articles L153-15, L153-33, et R153-5 du code de l'urbanisme, et L1214-15 du code des transports) pour le volet PLU et PDU; et dans un délai de 2 mois pour le volet PLH (article R302-9 du code de la construction et de l'Habitation). Ces avis ainsi que celui de l'autorité environnementale, la synthèse des contributions de la concertation et le présent bilan seront joints au dossier d'enquête publique portant sur le PLUIHD.

6 - DUNKERQUE - Parking centre gare site Guynemer - Dynamiser le centre d'agglomération - Axe n° 3 du P.A.F. - Vente des cellules commerciales à la S.C.I. Dunkirk moyennant le prix de 520 000 Euros Hors Taxes.

Monsieur WEISBECKER : Cette délibération concerne le parking centre gare du site Guynemer qui doit renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville. Outre les places de stationnement créées, trois cellules commerciales permettent d'assurer une continuité commerciale en allant de la gare vers la place Jean Bart. La SCI Dunkirk, investisseur local, a déclaré être intéressée par l'acquisition de ces cellules et accepte de les acquérir moyennant la somme de 520 000 Euros hors taxes, conformément à l'estimation établie par la Direction Immobilière de l'État.

Pour régulariser cette vente, il y a lieu de faire réaliser par un géomètre une division en volume et l'état descriptif de division de ce bâtiment construit sur les parcelles cadastrées AP n° 424 et 425. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci Monsieur WEISBECKER. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour". Je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que la réalisation du parking centre gare, site "Guynemer", doit renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville.

Outre les places de stationnement créées, ce parking comprend 3 cellules commerciales permettant d'assurer une continuité commerciale de la gare vers la place Jean Bart.

La S.C.I. Dunkirk, investisseur local, a déclaré être intéressée par l'acquisition de ces cellules commerciales et accepte de les acquérir moyennant la somme de 520 000 Euros Hors Taxes conforme à l'estimation établie par la Direction Immobilière de l'Etat.

Pour régulariser cette vente, il y aura lieu de faire réaliser par un géomètre une division en volume et l'état descriptif de division de ce bâtiment construit sur les parcelles cadastrées section AP numéros 424 et 425.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de vendre les 3 cellules commerciales à la S.C.I. Dunkirk érigées sur les parcelles cadastrées section AP numéros 424 et 425 moyennant le prix de 520 000 Euros Hors Taxes.

DÉCLARE que les frais de notaire afférents à cette vente seront supportés par la S.C.I. Dunkirk.

DÉCLARE que les frais pour établir la division en volumes seront réglés par la Communauté urbaine à charge pour l'acquéreur de lui rembourser la quote-part de cette dépense calculée au prorata de la superficie des volumes lui revenant.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Monsieur le Président : En "Finances et Budget", Monsieur ROMMEL, vous avez 3 délibérations.

FINANCES ET BUDGET : Monsieur Eric ROMMEL

7 - Attribution complémentaire de subventions.

Monsieur ROMMEL : Merci Monsieur le Président. Pour ma part, je n'ai aucun film à vous présenter, et cela sera beaucoup moins, comment disiez-vous, "bandant" que ce qui a pu se passer avant. Je profite néanmoins de la présentation de ces délibérations pour féliciter, moi aussi, Monsieur WEISBECKER, parce que je pense que les maires n'étaient pas toujours "faciles" et qu'il lui a fallu sa patience et sa bonhomie pour réussir à convaincre tout le monde.

Cette première délibération que je dois vous présenter concerne l'attribution complémentaire de subventions. C'est une délibération que nous avons l'habitude d'adopter. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution de subvention est assortie de conditions d'octroi et donne nécessairement lieu à une délibération distincte du vote du budget. Cette délibération complète la liste des subventions qui ont déjà été votées. Vous avez été destinataire de l'annexe à la délibération qui reprend les bénéficiaires le montant des subventions attribuées, les actions ou projets concernés et, s'il y a lieu, les conditions suspensives et les obligations de chacun.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ?

Monsieur EYMERY : C'est un vote en division.

Monsieur le Président : Bien. Tous les autres sont "pour". Je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.

Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent sur l'attribution d'une subvention aux organismes suivants :

AGUR, BGE Flandre Création (SAF Concours talent, SAF Couveuse, SAF Festival, SAF Sensibilisation), La plate-forme laboratoire d'art contemporain, le Château Coquelle.

Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY conte "contre" l'attribution d'une subvention aux organismes suivants :

Conseil de Bien Être du Port de Dunkerque, Compagnie des Mers du Nord, Fructose, Les nuits secrètes.

Ne prennent pas part au vote pour les organismes suivants :

AGUR : Martine ARLABOSSE, Francis BASSEMON, Karima BENARAB, Didier BYKOFF, Joëlle CROCKEY, Jean-Luc DARCOURT, Jean DECOOL, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Philippe EYMERY, Jean-Luc GOETBLOET, Isabelle KERKHOF, Jean-François MONTAGNE, Bernard MONTET, Leïla NAIDJI, Bertrand RINGOT, Florence VANHILLE, Patrice VERGRIETE, Catherine VERLYNDE, Bernard WEISBECKER.

Flandre Création : Jean-Yves FREMONT.

Conseil de Bien être : Isabelle MARCHYLLIE, Frédéric VANHILLE.

Dunkerque Promotion : David BAILLEUL, Joëlle CROCKEY, Franck DHERSIN, Jean-Yves FREMONT, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL, Patrice VERGRIETE.

ECOPAL : Damien CAREME.

Energie 2020 : Damien CAREME.

Fructose : Francis BASSEMON.

GASSMEID : Jean-Luc DAR COURT.

Initiative Flandre : Francis BASSEMON.

Office de Tourisme et des congrès communautaire : Martine ARLABOSSE, David BAILLEUL, Franck DHERSIN, Bernard FAUCON, Jean-Yves FREMONT, Bertrand RINGOT, Florence VANHILLE, Patrice VERGRIETE, Catherine VERLYNDE, Bernard WEISBECKER.

Voile Ambition Dunkerque : Franck DHERSIN, Bernard FAUCON.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi donne nécessairement lieu à une délibération distincte du vote du budget.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de procéder à l'octroi de subventions au titre de l'exercice 2019.

A cette fin, l'annexe à la présente délibération complète la liste des subventions d'ores et déjà votées, en précisant systématiquement :

- le montant de chaque subvention allouée,
- le bénéficiaire de la subvention octroyée,
- l'action/ le projet subventionné si la subvention est affectée,
- les conditions suspensives et résolutoires de l'octroi de la subvention,
- les obligations imparties à chacun des organismes subventionnés.

Il est enfin rappelé que les conditions d'octroi ainsi définies seront systématiquement reprises dans les conventions avec les organismes bénéficiaires qui seront conclues pour toute subvention supérieure à 23 000 Euros, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions dans les conditions définies en annexe de la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à passer les conventions avec les organismes bénéficiaires.

DÉSIGNE Monsieur le 1^{er} Vice-Président pour passer les conventions avec les organismes dans lesquels le Président pourrait être regardé comme intéressé au sens des articles L 2131-11 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8 - GESTION DE LA DETTE - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2019.

Monsieur ROMMEL : Cette délibération concerne l'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale. Il s'agit, là-aussi, d'une délibération que nous adoptons chaque année. Vous connaissez l'Agence France locale, ce sont des collectivités, des EPCI qui se sont réunis à un moment pour se garantir sur des emprunts et donc les adhérents garantissent des emprunts qu'ils font.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? qui s'abstient ? Tout le monde est "pour". Je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 19 décembre 2013.

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après les Membres).

Il a été institué conformément aux dispositions de l'article L 1611-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux termes desquelles, "Les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement. Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre actionnaires. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Par dérogation aux dispositions des articles L 2252-1 à L 2252-5, L 3231-4, L 3231-5, L 4253-1, L 4253-2 et L 5511-4, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés".

Le Groupe Agence France Locale est ainsi composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance,
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la Société Territoriale), société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la Garantie).

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-

après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Les modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération, sont les suivantes :

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les Bénéficiaires) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les Titres Eligibles).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Communauté Urbaine de Dunkerque qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, quelle que soit l'origine du prêt, directement conclu auprès d'AFL ou bien cédé par un tiers prêteur.

Le cas échéant, le montant de la Garantie sera augmenté du montant des crédits du Membre cédés à l'Agence France Locale sur le marché secondaire par un tiers prêteur.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : un Bénéficiaire, un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le

paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2018 ayant confié au Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque la compétence en matière d'emprunts (la souscription et la gestion des emprunts, les opérations utiles à la gestion des emprunts, la souscription et la gestion des instruments financiers, la souscription et la gestion des produits de trésorerie et d'éventuels placements),

Vu la délibération en date du 19 décembre 2013 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 24 juin 2014 par la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque, afin que la Communauté Urbaine de Dunkerque puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE que la Garantie de la Communauté Urbaine de Dunkerque est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté Urbaine de Dunkerque est autorisée à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Communauté Urbaine de Dunkerque pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale et,

- si la Garantie est appelée, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- le nombre de Garanties octroyées par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il

figure dans l'acte d'engagement.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou son représentant, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté Urbaine de Dunkerque, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 - Fonds de concours pour deux projets à la Commune de LEFFRINCKOUCKE.

Monsieur ROMMEL : Cette dernière délibération que je dois vous présenter concerne l'octroi de deux fonds de concours à la commune de LEFFRINCKOUCKE pour un montant global de 550 000 Euros, pour la réhabilitation de la gare et la mise en scénographie du Fort des Dunes.

Ces fonds de concours seront prélevés sur le fonds de concours dédié aux communes de moins de 5 000 habitants dont le montant s'élève à 1 790 000 Euros. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Monsieur WEISBECKER ne prend pas part au vote.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que, par délibération du 16 juin 2016, le conseil communautaire a adopté le pacte fiscal et financier de solidarité découlant du projet de territoire, qui incarne et met en œuvre la solidarité entre les communes-membres et la Communauté Urbaine.

Dans le cadre de ce pacte, l'objectif 4 "soutien à l'investissement des communes" prévoit les modalités d'attribution des fonds de concours par la communauté urbaine avec notamment la création d'un "Fonds de soutien des projets d'Initiative Communale (FIC)" d'un montant initial de 24 millions d'Euros pour la période 2015-2020.

Dans ce cadre, par délibération de son conseil municipal en date du 10 avril 2018, la commune de LEFFRINCKOUCKE a sollicité l'octroi de deux fonds de concours pour les projets suivants :

1. Réhabilitation de la gare de Leffrinckoucke
2. Mise en scénographie du Fort des Dunes

Ces projets d'initiative communale sont susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Conformément à l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales, les fonds de concours ne peuvent pas dépasser la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire et doivent être expressément sollicités par délibération de la commune.

Dans ces conditions, il est proposé d'octroyer deux fonds de concours pour un montant prévisionnel maximum total de 550 000 Euros, répartis de la manière suivante :

Projet communal	Coût total Prévisionnel	Subvention Hors FdC CUD	Fonds de concours prévisionnel maximum
Réhabilitation de la Gare	500 000 Euros HT		250 000 Euros TTC
Mise en scénographie du Fort des Dunes	900 000 Euros HT	300 000 Euros	300 000 Euros TTC
TOTAL			550 000 Euros TTC

Ces fonds de concours seront prélevés sur l'enveloppe du FIC dédiée aux communes de – de 5 000 habitants, dont le montant s'élève à 1 790 000 Euros.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'octroi de deux fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 550 000 Euros à la commune de LEFFRINCKOUCKE, conformément au tableau ci-dessus et dans les conditions suspensives et résolutoires définies dans les conventions annexées à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président : En "Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport", en l'absence de Monsieur CARÊME, Monsieur MONTAGNE vous devez nous présenter une délibération.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET TRANSPORT : Monsieur Jean-François MONTAGNE

10 - Adhésion à la centrale d'achat "mobilité électrique" de la Région Hauts-de-France.

Monsieur MONTAGNE : Merci Monsieur le Président. La Communauté Urbaine de DUNKERQUE souhaite mettre en place des bornes publiques de recharge de véhicules électriques dans les parkings en enclos et en ouvrage du territoire dont elle assure la gestion. Ces parkings concernés sont le P+R de la gare de DUNKERQUE, le parking du Môle 1, le parking Jean Bart, le parking du kursaal et le parking bibliothèque.

En 2015, la Région des Hauts de France s'est engagée dans le déploiement d'un réseau de bornes de recharge de véhicules électriques. Elle a apporté son soutien à plusieurs collectivités par l'attribution de subventions, en se constituant centrale d'achat "mobilité électrique" et en passant des marchés pour l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes.

Cette initiative a permis l'installation de plus de 600 points de charge. La région a décidé d'élargir les statuts de la centrale d'achat pour permettre l'adhésion des collectivités sur l'ensemble du territoire régional et préparer le renouvellement des marchés portés par cette centrale d'achat.

Le coût estimé de cette installation serait de 70 000 Euros. Nous proposons d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Monsieur le Président : Merci Monsieur MONTAGNE. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? qui s'abstient ? Tout le monde est "pour". Je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Expose aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite mettre en place des bornes publiques de recharge de véhicules électriques dans les parkings en enclos et en ouvrage du territoire dont elle assure la gestion.

En 2015, la Région Hauts-de-France s'est engagée dans le déploiement d'un réseau de bornes de recharges de véhicules électriques. Elle a apporté son soutien à plusieurs collectivités par l'attribution de subventions, en se constituant centrale d'achat "mobilité électrique" et en passant deux marchés pour l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes.

Cette initiative a permis l'installation de plus de 600 points de charge publics en Nord / Pas-de-Calais. La Région a décidé d'élargir les statuts de la centrale d'achat pour permettre l'adhésion des collectivités sur l'ensemble du territoire régional et prépare le renouvellement des marchés portés par cette centrale d'achat.

Le nombre de places réservées au rechargement serait de l'ordre de 1 à 2 %. Une borne permettant le rechargement de deux véhicules en même temps, cela donne pour les parkings dont la CUD assure la gestion :

- P+R de la gare de Dunkerque - 273 places : 4 places soit 2 bornes,
- Parking Môle 1 - 240 places : 2 places soit 1 borne,
- Parking Jean Bart - 180 places : 2 places soit 1 borne,
- Parking du Kursaal - 250 places : 2 places soit 1 borne,
- Parking Bibliothèque - 105 places : 2 places soit 1 borne.

Le coût estimé de l'installation serait de 70 000 Euros.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer à la centrale d'achat "mobilité électrique" de la Région Hauts-de-France.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Monsieur le Président : En "Sport de haut niveau", Madame ARLABOSSE, vous devez nous présenter une délibération.

SPORT DE HAUT NIVEAU : Madame Martine ARLABOSSE

11 - Patinoire - Délégation de Service Public. Choix du délégataire et approbation du contrat.

Madame ARLABOSSE : Merci Monsieur le Président. Je rappelle aux membres du Conseil que, lors de sa séance du 3 novembre 2016, le Conseil de Communauté a approuvé le choix de la Délégation de Service Public, d'une durée de 5 ans, pour l'exploitation de la nouvelle patinoire communautaire.

À la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, la commission de délégation de service public, dans sa séance du 19 mai 2017, a agréé les quatre candidatures reçues et invité ces candidats à remettre une offre.

Lors de sa séance du 15 mai 2018, cette même commission a constaté que 3 sociétés avaient remis une offre : UCPA, EQUALIA et VERT MARINE. Après analyse des offres et considérant les conclusions de la commission, il a été décidé d'engager des négociations avec ces trois candidats. Ces négociations ont permis de préciser et compléter l'offre et les engagements des candidats et de négocier le contrat définitif présenté au Conseil de Communauté.

À l'issue des négociations et de l'analyse de l'offre finale de chacun des candidats, en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de retenir l'offre de la société VERT MARINE.

Conformément au règlement de consultation, les éléments qui ont été pris en compte pour aboutir à cette proposition sont les suivants :

- la compréhension des enjeux et la qualité du service proposé, notamment la fréquentation attendue et le nombre d'événements prévisionnels, la stratégie marketing et la politique de développement, l'accueil et les services proposés aux usagers et en particulier les clubs, la gestion technique et la maintenance des installations (en interface avec le titulaire du marché global de performance), l'organisation des moyens matériels et humains pour assurer la continuité et la qualité du service public ;

- les conditions économiques et financières sous les aspects suivants : le niveau des tarifs et de la compensation forfaitaire éventuelle, les redevances versées au délégant, la robustesse du compte d'exploitation prévisionnel, le plan prévisionnel de maintenance des installations, le coût de gestion sur les recettes de billetterie perçues les soirs de matchs ou de compétitions et le pourcentage des bénéfices engrangés à la cafétéria les soirs de matchs ou de compétitions ;

- le niveau des engagements juridiques, à savoir : les dispositions contractuelles négociées, la qualité et le niveau des garanties apportées par le candidat (financières, maison-mère, assurances).

Je vous propose donc d'approuver le choix de la société VERT MARINE en qualité de délégataire et de décider une prise en charge CUD des dépenses issues des investissements du délégataire et des contraintes de service public imposées, dans les conditions visées au contrat et ses annexes et d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer le contrat correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Pour votre information, la société VERT MARINE est l'actuel n° 1 en France de la gestion déléguée Sport et Loisirs, leader dans le domaine des piscines et des patinoires publiques. Elle gère actuellement 90 équipements (piscines, centres aquatiques, 10 patinoires sportives et ludiques, centres de remise en forme, parcs de loisirs, sites touristiques, sites thermales). Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Madame ARLABOSSE. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour". Je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Madame la Vice-Présidente

Rappelle aux membres du Conseil que, lors de sa séance du 3 novembre 2016, le Conseil de Communauté a approuvé le choix de la délégation de service public, d'une durée de 5 ans, pour l'exploitation de la nouvelle patinoire communautaire.

A la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, la commission de délégation de service public, dans sa séance du 19 mai 2017, a agréé les 4 candidatures reçues et invité ces candidats à remettre une offre.

Lors de sa séance du 15 mai 2018, cette même commission a constaté que 3 sociétés avaient remis une offre : UCPA, EQUALIA et VERT MARINE. Après analyse des offres et considérant les conclusions de la commission, il a été décidé d'engager des négociations avec ces trois candidats. Ces négociations ont permis de préciser et compléter l'offre et les engagements des candidats et de négocier le contrat définitif présenté au Conseil de Communauté.

A l'issue des négociations et de l'analyse de l'offre finale de chacun des candidats, en application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de retenir l'offre de la société Vert Marine.

Conformément au règlement de consultation, les éléments qui ont été pris en compte pour aboutir à cette proposition sont les suivants :

- La compréhension des enjeux et la qualité du service proposé : notamment la fréquentation attendue et le nombre d'événements prévisionnels, la stratégie marketing et la politique de développement, l'accueil et les services proposés aux usagers et en particulier les clubs, la gestion technique et la maintenance des installations (en interface avec le titulaire du marché global de performance), l'organisation des moyens matériels et humains pour assurer la continuité et la qualité du service public ;

- Les conditions économiques et financières sous les aspects suivants : le niveau des tarifs et de la compensation forfaitaire éventuelle, les redevances versées au délégant, la robustesse du compte d'exploitation prévisionnel, le plan prévisionnel de maintenance des installations, le coût de gestion sur les recettes de billetterie perçues les soirs de matchs ou de compétitions et le pourcentage des bénéfices engrangés à la cafétéria les soirs de matchs ou de compétitions ;

- Le niveau des engagements juridiques, à savoir : les dispositions contractuelles négociées, la qualité et le niveau des garanties apportées par le candidat (financières, maison-mère, assurances).

Vu les rapports de la commission de délégation de service public présentant la liste des candidats admis à présenter une offre et l'analyse de leurs propositions,

Vu le rapport sur les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat, ainsi que le projet de contrat tel qu'il résulte du processus de négociations,

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le choix de la société Vert Marine en qualité de délégataire.

APPROUVE le contrat joint à la présente délibération.

DECIDE, conformément à l'article L2224-2 du code général des collectivités territoriales, une prise en charge des dépenses issues des investissements à la charge du délégataire et des contraintes de service public imposées au futur délégataire, dans les conditions visées au contrat et ses annexes.

AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer le contrat correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Monsieur le Président : En "Collecte et traitement des déchets", Monsieur RAGAZZO, vous avez une délibération.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS: Monsieur Roméo RAGAZZO

12 - Prise en compte de l'extension des consignes de tri à partir de 2022.

Monsieur RAGAZZO : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne l'avenir de notre centre de tri. En effet, à partir de 2022, les collectivités seront dans l'obligation de procéder à l'extension des consignes de tri, c'est-à-dire l'obligation de collecter et de recycler tous les emballages plastiques.

Le centre de tri actuel ne peut pas répondre à cette exigence.

Je dois vous rappeler que notre centre de tri a tout juste 30 ans et que c'est ici, à DUNKERQUE, qu'a démarré le tri sélectif des déchets ménagers que l'ensemble de notre pays ensuite a mis en œuvre.

Les services de l'État invitent les collectivités à s'entendre afin de réaliser des centres de tri communs, donc plus grands, et de réduire ainsi leur nombre. Ceci est incontournable pour continuer à bénéficier des soutiens que nous apporte CITEO qui est l'organisme agréé par l'État et qui nous apporte des financements annuels qui s'élèvent, pour notre communauté, autour de 3 millions d'Euros annuellement.

À ce titre, la Communauté Urbaine a confié, en 2017, la conduite d'une étude au PMCO sur la possibilité d'une organisation des centres de tri sur son territoire sur une échelle géographique Ouest/Est. Il apparaît que les gisements étudiés ne sont pas pertinents sur cet échelon géographique et de ce fait, ne répondent pas aux caractéristiques attendues par les services de l'État. Il est donc proposé que sur la base de l'étude PMCO et pour répondre aux exigences réglementaires sur l'extension des consignes de tri dès 2022 :

- premièrement, que l'on élargisse la réflexion vers les territoires du Sud en interrogeant les syndicats territoriaux de collecte et de traitement des déchets au niveau de la Flandre intérieure, par exemple le SIROM et le SMICTOM, pour finaliser la réflexion sur l'implantation d'un nouveau centre de tri en mesure d'intégrer l'extension des consignes de tri,

- deuxièmement, de mener une réflexion sur la diversification des activités d'insertion. Je vous rappelle que l'insertion est un axe important de notre centre de tri. Annuellement, on compte environ 230 contrats d'insertion qui aboutissent à 40 retours à l'emploi fermes par an. Triselec est un des organismes les plus performants dans ce domaine.

- enfin, il est proposé, dans cette délibération, de présenter un dossier de candidature à l'appel à projets de CITEO, le fameux organisme chargé par l'État de nous distribuer un certain nombre de mannes financières, en 2019, pour la reconstruction du nouveau centre de tri.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RAGAZZO. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Je serais bref Monsieur le Président. Voilà une délibération de principe qui montre à quel point l'autonomie des collectivités locales est bafouée. On s'achemine encore vers un regroupement des centres de tri, un gigantisme, derrière il y aura des camions qui vont circuler pour amener les déchets au centre de tri. On va, par rapport aux enjeux que l'on s'est fixé en début de séance sur un développement durable, ... Voilà le type même de délibération où l'État nous impose des choix qui sont contraires à ce que nous faisons, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Président : Monsieur RAGAZZO, souhaitez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Monsieur RAGAZZO : Oui, Monsieur le Président. C'est une question de logique : il y a, aujourd'hui, des petits centres de tri qui collectent 6 000 tonnes par an, voire parfois 3 000 tonnes par an. Notre centre de tri est l'un des plus gros, avec 17 000 tonnes par an. Ces petites structures ne sont pas à même de prendre en compte les nouvelles prescriptions qui sont faites et donc il vaut mieux s'unir, coopérer, construire ensemble un outil et cela va coûter moins cher, en principe, aux citoyens, parce que si chacun a son outil, cela bien entendu, apporte des coûts qui sont plus élevés.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RAGAZZO. Nous avons enregistré votre vote, Monsieur EYMERY. Tous les autres sont "pour". Je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, dans le cadre de l'obligation réglementaire d'extension des consignes de tri en 2022, le centre de tri de DUNKERQUE - PETITE-SYNTHE ne pourra plus poursuivre son activité, au vu des volumes à traiter et de la mécanisation nécessaire pour le tri de ce flux. Par ailleurs, l'État impose aux territoires de s'organiser pour diminuer le nombre de centres de tri et augmenter leurs capacités, sur la base d'ententes entre territoires voisins.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Dunkerque fait face à plusieurs enjeux majeurs :

- d'une part, les soutiens versés aux collectivités en particulier par CITEO seront conditionnés à la reconnaissance des centres de tri dits "en extension de consigne" à travers des appels à projets lancés par l'éco-organisme. L'enjeu est colossal pour la Communauté Urbaine de Dunkerque qui perçoit annuellement près de 3 millions d'Euros de soutien à ce titre ;

- d'autre part, le centre de tri de la Communauté Urbaine de Dunkerque est un outil majeur d'insertion professionnelle sur le territoire. Chaque année, ce sont plus de 230 parcours d'insertion qui sont proposés au centre, 75 ETP en contrat d'insertion et 40 retours à l'emploi pérennes sur la CUD, avec l'accompagnement de la SPL TRISELEC exploitante du centre ;

- enfin, la Communauté Urbaine de Dunkerque est actuellement exemplaire sur ses résultats en termes de traitement et de valorisation des déchets, en particulier grâce à la pleine maîtrise des process de collecte et de traitement de ses déchets : ce sont ainsi près de 99 % des ordures ménagères qui sont valorisées et 87 kg de déchets recyclables par habitant captés chaque année (soit 18 points au-dessus de la moyenne nationale).

Une première réflexion a été menée en 2018 à l'échelle du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale pour étudier l'organisation possible des centres de tri sur cette échelle (la CUD disposant des tonnages les plus importants). Les conclusions de cette étude montrent que des partenariats sur cet axe ne peuvent trouver de consensus dans le respect des règles imposées par l'Etat, au vu de la configuration des territoires et des centres existants.

Il appartient en conséquence à la Communauté Urbaine de Dunkerque d'affirmer sa volonté de se doter des solutions de tri conformes aux exigences de l'Etat après 2022 et de présenter un dossier de candidature à l'appels à projets CITEO en mars 2019, pour la reconstruction d'un nouveau centre de tri.

A ce titre, il s'agit :

- d'engager une réflexion avec les territoires situés au Sud de la CUD, ainsi qu'une réflexion technique, économique et sociale pour l'implantation et l'exploitation de ce nouveau centre,

- de mener avec la SPL TRISELEC une réflexion sur la diversification des activités d'insertion pour compenser les impacts de la mécanisation du futur centre, dans l'objectif de maintenir après 2022 les mêmes résultats en termes d'emploi.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AFFIRME sa volonté de se doter des solutions de tri conformes aux exigences de l'Etat après 2022 et d'engager les actions nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Monsieur le Président : En "Ressources humaines", Monsieur LEQUIEN, vous avez une délibération.

RESSOURCES HUMAINES : Monsieur Pascal LEQUIEN

13 - Poste de médecin du travail - création de poste.

Monsieur LEQUIEN : Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} septembre 2018, est ouvert le service commun de médecine préventive et antérieurement à cette ouverture, par délibération du 21 mars 2017, la Communauté Urbaine avait décidé la création de deux postes de médecin.

Il est toujours très compliqué de recruter des médecins et de ce fait, par délibération du 29 mars 2018, il avait été acté le principe de recruter un premier médecin à temps non complet. Ce service fonctionne très bien, c'est un succès : 14 communes ont adhéré, 4 000 agents sont concernés, ce qui n'est pas négligeable. Face à cette charge de travail, il vous est proposé de recruter un second médecin, toujours dans un cadre de temps non complet, c'est-à-dire à hauteur de 90 %. C'est le seul moyen pour l'instant de recruter un médecin.

Il vous est donc proposé de créer le poste de médecin territorial à temps non complet c'est-à-dire à hauteur de 31 h 30 hebdomadaires.

Monsieur le Président : Merci Monsieur LEQUIEN. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour". C'est un beau projet. Je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Conseiller Délégué

Expose aux membres du Conseil :

Par délibération du 21 mars 2017, la Communauté Urbaine de Dunkerque a créé deux postes de médecin, visant à la fois à reprendre en gestion directe la compétence de suivi médical des agents, et à ouvrir ce service aux communes de l'agglomération dans le cadre d'un service commun, effectif depuis le 1er septembre 2018.

Par délibération du 29 mars 2018, et face aux difficultés de recrutement sur ces profils, un de ces postes a été transformé en poste à temps non complet, permettant ainsi de recruter un premier médecin avec cette quotité de temps de travail.

Après quelques mois d'exercice, afin de renforcer la qualité du suivi médical individualisé des agents, mais aussi les actions collectives de terrain et face au succès du dispositif, avec 14 communes adhérentes représentant plus de 4 000 agents permanents, il est demandé la création d'un poste complémentaire, à temps non complet (90 %).

Dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, donc faute de candidature statutaire, il est nécessaire que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article 3-3 de ladite loi.

En ce cas, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, l'annexe à la présente délibération précise la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de l'emploi cité.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création d'un poste de médecin territorial à temps non complet à hauteur de 31 h 30 hebdomadaires.

Monsieur le Président : En "Solidarité intercommunale, schéma de mutualisation et numérique", Madame KERKHOF, vous avez une délibération.

SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE, SCHÉMA DE MUTUALISATION ET NUMÉRIQUE : Madame Isabelle KERKHOF

14 - Schéma de Développement des Usages et Services du Numérique - Soutien à la mise en place de tiers-lieux du numérique.

Madame KERKHOF : Merci Monsieur le Président. Avant de vous présenter la délibération, je voudrais vous faire un petit point sur le succès rencontré par le "cartable de l' élu", puisqu'à ce jour, 58 élus se sont prononcés en faveur de la dématérialisation et il y a eu déjà 13 sessions de formation, ce qui a présenté, sur seulement un mois, beaucoup de travail pour les services et je voulais les en remercier et je sais que mon voisin est inscrit à la prochaine session de formation. Nous le constatons, c'est une vraie révolution : avant, il y avait beaucoup de papiers sur les bureaux, aujourd'hui il y a beaucoup de tablettes et c'est formidable. Donc bravo à tous.

Monsieur BAILLEUL : Et grâce à Monsieur ROMMEL aussi !

Madame KERKHOF : Il vous a convaincu ? Il a fait une excellente démonstration, c'est vrai ! Et il l'utilise, c'est formidable.

J'en viens maintenant à la délibération relative au numérique. Vous le savez, dans le cadre de l'écriture de notre feuille de route et du schéma de développement des usages et services, la Communauté Urbaine étant chef de file, nous avons été amené à solliciter des fonds de la région des Haut- de-France pour financer en fait un réseau de tiers-lieux numérique, toujours dans le cadre de la politique régionale "Feuille de route numérique régionale".

Dans le cadre de cette mise en œuvre, nous avons signé une convention de partenariat avec l'association SPARK et l'association Andyvie de BOURBOURG. Vous le constatez, nous avons conventionné avec une association dunkerquoise et une association située sur le territoire d'une commune de taille moyenne.

Ce sont des projets formidables et nous allons recevoir le premier acompte pour ces projets :

- 45 000 Euros pour l'association SPARK, au titre du fonctionnement, pour payer le poste d'animateur du Spark

- et 5 653 Euros pour l'association Andyvie, au titre de l'investissement, pour l'achat de matériel.

Le projet "Andyvie" m'intéresse beaucoup. C'est une association dépendante du centre socioculturel de BOURBOURG qui déploie actuellement une imprimante 3D pour des pièces d'un mètre cube. C'est un super projet et cela participe à l'inclusion numérique de ce territoire.

Monsieur le Président : Merci Madame KERKHOF. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour". Je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Madame la Vice-Présidente

Rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 8 décembre 2016, le conseil communautaire a validé la feuille de route de la stratégie numérique communautaire à l'horizon 2020.

La mise en œuvre de cette feuille de route nous a permis d'écrire notre Schéma de Développement des Usages et Services du numérique et de déposer une demande d'aide à la Région Hauts-de-France destinée à financer la mise en place d'un réseau de tiers-lieux du numérique au titre de la politique régionale "Feuille de route numérique régionale".

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Communauté Urbaine de Dunkerque, en sa qualité de chef de file, a passé une convention de partenariat avec l'association Spark et l'association Andyvie.

A la suite de l'avis favorable rendu le 19 octobre 2018 par les élus régionaux réunis en commission permanente, une aide régionale d'un montant maximum de 90 000 Euros en fonctionnement et de 30 000 Euros en investissement a été accordée pour la période du 1/07/2018 au 30/06/2021.

En conséquence, la Communauté Urbaine de Dunkerque percevra de la Région Hauts de France pour la première période du 1/07/2018 au 30/06/2019, la somme de 45 000 Euros en fonctionnement et 5 653 Euros en investissement qui devront être reversés à ses deux partenaires de la façon suivante:

Partenaires	Investissement En Euros	Fonctionnement En Euros	TOTAL En Euros
Association Spark	0	45 000	45 000
Association Andyvie	5 653	0	5 653
TOTAL	5 653	45 000	50 653

Vu l'avis de la commission "Développement de la solidarité intercommunale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont le reversement à l'association Spark et l'association Andyvie des sommes mentionnées.

Monsieur le Président : En "Administration générale", il nous reste une délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

15 - Désignation de représentants au Conseil de Développement du Grand Port Maritime de DUNKERQUE.

Monsieur le Président : Cette dernière délibération inscrite à l'ordre du jour concerne le Grand Port Maritime.

Vous le savez, dans chaque port, les milieux professionnels, sociaux et associatifs ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements sont représentés dans un conseil de

développement.

Ce conseil rend notamment des avis sur le projet stratégique ainsi que sur les projets d'investissement et la politique tarifaire du Grand Port Maritime.

A ce jour, notre conseil a désigné 4 représentants titulaires et quatre représentants suppléants, et non trois comme annoncé dans l'ordre du jour. Le mandat de ces représentants arrivant à échéance, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Je vous propose de ne pas procéder au scrutin secret. Y-a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le principe d'un vote à main levée est adopté à l'unanimité.

J'ai reçu les candidatures suivantes, que vous retrouvez également sur le bulletin jaune qui a été déposé sur vos tables :

- en qualité de titulaires : Messieurs André HENNEBERT, David BAILLEUL, Gérard GOURVIL et Madame Isabelle MARCHYLLIE,

- et en qualité de suppléants : Messieurs Philippe EYMERY, Léon DEVLOIES, Sony CLINQUART et Madame Florence VANHILLE.

Y-a-t-il d'autres candidats ? Non, il n'y en a pas. Puisqu'il n'y a pas d'autres candidats, je considère qu'ils sont élus. Je vous en remercie.

Mise aux voix, sont désignés à l'unanimité :

Messieurs André HENNEBERT, David BAILLEUL, Gérard GOURVIL

et Madame Isabelle MARCHYLLIE, en qualité de titulaires,

Messieurs Philippe EYMERY, Léon DEVLOIES, Sony CLINQUART

et Madame Florence VANHILLE, en qualité de suppléants.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président

Expose aux membres du Conseil que dans chaque grand port maritime les milieux professionnels, sociaux et associatifs ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements sont représentés dans un conseil de développement.

Ce conseil de développement rend notamment des avis sur le projet stratégique ainsi que sur les projets d'investissement et la politique tarifaire du grand port maritime.

Lors de ses séances des 6 mai 2014, 10 juillet 2014, 3 mars 2016 et 24 janvier 2018, le Conseil de Communauté a ainsi désigné 4 représentants titulaires : Messieurs André HENNEBERT, David BAILLEUL, Franck DHERSIN et Madame Isabelle MARCHYLLIE et 4 représentants suppléant : Messieurs Philippe EYMERY, Léon DEVLOIES, Sony CLINQUART et Madame Florence VANHILLE.

Le mandat de ces représentants arrivant à échéance, il convient de procéder à une nouvelle désignation étant précisé que le nombre de représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque reste fixé à 4.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination, à moins que le conseil ne décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas recourir à un vote à bulletin secret.

DÉSIGNE pour représenter la Communauté Urbaine de Dunkerque au conseil de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque :

- Messieurs André HENNEBERT, David BAILLEUL, Gérard GOURVIL et Madame Isabelle MARCHYLLIE, en qualité de titulaires,

- Messieurs Philippe EYMERY, Léon DEVLOIES, Sony CLINQUART et Madame Florence VANHILLE, en qualité de suppléants.

DÉCISIONS : Monsieur le Président

Monsieur le Président : Vous avez reçu la liste des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

Conformément aux dispositifs juridiques, les explications que vous pourriez solliciter sur ces décisions, vous en avez l'habitude maintenant, vous seront apportées par écrit. Y-a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observation, je vous en remercie.

Nous en avons terminé avec notre Conseil. Le prochain devrait se tenir le 25 avril. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20 h 17.